

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984
(1^{re} SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 2 Juillet 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SAPIN

1. — Ouverture de la troisième session extraordinaire de 1983-1984 (p. 3952).
2. — Entreprises de presse. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 3952).

Rappels au règlement (p. 3952).

M. Alain Madelin, M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, MM. François d'Aubert, Queyranne, rapporteur de la commission des affaires culturelles; Baumel, le président, Labbé.

M. Filliond, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication; MM. Alain Bonnet, le président, Ducloné, Toubon, Bigeard.

MM. Labbé, Ducloné, le président, Alain Madelin, le secrétaire d'Etat.

MM. le président, François d'Aubert, le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 3962).

Avant l'article 1^{er} (suite) (p. 3962).

Amendement n° 184 de M. Alain Madelin (suite). — Rejet.
Les amendements n°s 185 et 186 de M. Alain Madelin ne sont pas soutenus.

MM. le président, François d'Aubert.

Suspension et reprise de la séance (p. 3963).

Rappels au règlement (p. 3963).

MM. Ducloné, Baumel, le rapporteur, Marcus, le président, Alain Madelin.

M. le ministre.

MM. Labbé, le président, le ministre, Hamel, Gaudin, François d'Aubert, Evin, président de la commission des affaires culturelles; Alain Madelin, Toubon.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 3969).

PRESIDENCE DE M. MICHEL SAPIN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

M. le président. Je rappelle qu'au cours de la deuxième séance du 29 juin 1984, il a été donné connaissance à l'Assemblée du décret du Président de la République convoquant le Parlement en session extraordinaire.

Ce décret a été publié au Journal officiel du samedi 30 juin 1984.

En application de l'article 29 de la Constitution, je déclare ouverte la troisième session extraordinaire 1983-1984.

— 2 —

ENTREPRISES DE PRESSE

Suite de la discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement (n^{os} 2170, 2194).

Au cours de la troisième séance du mardi 19 juin, l'Assemblée a commencé l'examen des articles et s'est arrêtée à l'amendement n^o 184 avant l'article 1^{er}.

Cet amendement avait été examiné et il restait à le mettre aux voix.

Reppels au règlement.

M. Alain Madelin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin, pour un rappel au règlement.

M. Alain Madelin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mesdames, messieurs, avant que nous abordions la discussion de ce projet, j'appelle votre attention, l'attention de l'Assemblée, sur les conditions tout à fait extraordinaires de cette session extraordinaire. En effet, chacun le sait, celle-ci a essentiellement pour but d'obtenir ou de tenter d'obtenir le vote définitif de deux textes touchant l'un à la liberté de la presse, l'autre à la liberté de l'enseignement, textes qui touchent à des libertés publiques fondamentales, qui, manifestement, ne rencontrent pas l'assentiment du pays, et qu'à l'évidence les Français ne vous ont pas donné mandat de réaliser en mai 1981.

Il est exceptionnel de voir une majorité aller ainsi, contre la volonté du pays, contre la volonté de l'opinion, contre les avis de tous ceux qui représentent la sagesse dans ce pays, jusqu'au bout dans l'adoption, ou la tentative d'adoption de projets de loi. Nous savons tous que le Gouvernement et sa majorité sont divisés sur leur opportunité mais aussi qu'à toutes fins utiles le Président de la République a décidé de se solidariser avec eux et de demander au Parlement leur adoption. Nous savons aussi que cette session extraordinaire ne vous permettra pas de parvenir à vos fins...

Plusieurs députés socialistes. Qu'en savez-vous ?

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Mais si, mais si !

M. Alain Madelin. ... pour deux raisons, qui tiennent à la nature même de ces textes. La première concerne le texte sur la presse, qui a fait l'objet d'un excellent travail du Sénat...

M. Alain Bonnet. Et de l'Assemblée nationale !

M. Alain Madelin. ... travail qui a été méprisé par la majorité de cette Assemblée nationale...

M. Alain Bonnet. Absolument pas !

M. Alain Madelin. ... au point que nous n'avons jamais examiné en commission les articles contenant les suggestions du Sénat. Cette procédure qu'a utilisée l'Assemblée va provoquer, bien légitimement, la colère des sénateurs, qui auront à cœur de procéder à un nouvel examen au fond de ce texte, de sorte qu'en tout état de cause vous ne pourrez en obtenir l'adoption définitive au cours de cette session extraordinaire.

M. Alain Bonnet. Qu'en savez-vous ?

M. Alain Madelin. La deuxième raison concerne le texte sur l'enseignement. Voici un texte dont, le dimanche 24 juin, le pays, a montré manifestement qu'il le refusait, un texte pour lequel le Sénat a demandé ou est en train de demander dans une motion qu'il soit soumis à référendum.

M. Alain Bonnet. N'importe quoi !

M. Alain Madelin. Or nous savons tous, les uns et les autres, qu'un tel référendum, parfaitement légitime, ne pourra bien évidemment être entrepris dans les délais de cette intersession...

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Alain Madelin. ... et surtout que les dispositions du règlement de l'Assemblée nationale et de celui du Sénat interdiront l'examen au fond du projet tant que sera suspendue réglementairement l'adoption de cette motion.

M. Alain Bonnet. Mais sur quel texte s'appuie-t-il ? Ce n'est pas un rappel au règlement, c'est un discours !

M. Alain Madelin. Voilà pourquoi je dis que cette session extraordinaire apparaît comme parfaitement inutile, au moment où tant d'autres problèmes se posent au pays, ...

M. Alain Bonnet. Le chômage !

M. Alain Madelin. ... notamment des problèmes industriels, comme nous en avons l'exemple...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Madelin.

M. Alain Madelin. Je conclus monsieur le président.

... avec l'affaire de Creusot-Loire.

M. Alain Bonnet. C'est votre faute.

M. Alain Madelin. Oui, cette session extraordinaire apparaît comme parfaitement inutile...

M. Marc Lauriol. Absolument !

M. Alain Madelin. ... et, en quelque sorte...

M. Claude Labbé. Dérisoire !

M. Alain Madelin. ... la poursuite des utopies de votre programme de 1981. Dès lors, ne vous étonnez pas si, dans cet hémicycle mais également au Sénat, vous rencontrez la résistance des parlementaires...

M. Alain Bonnet. Qu'est-ce que cela veut dire, la « Résistance » ? On n'est pas en 1940 !

M. Claude Labbé. Ne parlez pas de 1940 !

M. Jacques Baumel. Ah non !

M. Jacques Toubon. On les connaît, les socialistes de 1940 !

M. Alain Madelin. ... des parlementaires de l'opposition qui sont également, faut-il le rappeler, la majorité du pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. C'est une très bonne intervention ! (Nouvelles protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Marc Lauriol. Oui ! ceux qui protestent pourraient prendre des leçons.

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. C'est plutôt une basse manœuvre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Baumel. Monsieur Bonnet, quand on porte le nom que vous portez, on ne parle pas de 1940.

M. le président. Monsieur Baumel, je vous prie de bien vouloir laisser parler M. le ministre.

M. Alain Bonnet. Je vous répondrai, monsieur Baumel.

M. Gabriel Kaspereit. Parler de Pétain, ça va bien à M. Bonnet !

M. Alain Bonnet. Ils évoquent 1940, monsieur le président ! Faites-les taire !

M. le président. Monsieur Bonnet, je vous prie également de laisser parler M. le ministre !

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, ...

M. Jacques Baumel. Les socialistes de 40, on les connaît !

M. le président. Monsieur Baumel, la remarque que j'ai faite à M. Bonnet vaut également pour vous.

M. Gabriel Kaspereit. Qu'est-ce que c'est que ces gens-là, qui se permettent de parler de 1940 ?

M. le président. Monsieur Kaspereit, d'habitude on ne vous voit que le mercredi après-midi !... Je vous prie, vous aussi, de bien vouloir laisser parler M. le ministre.

M. Gabriel Kaspereit. Je vous demande pardon, monsieur le président, mais je n'admets pas ce qui a été dit !

M. le président. Monsieur Kaspereit, s'il vous plaît !

M. Jacques Toubon. La Chambre du Front populaire, en 40, on sait ce qu'elle a fait !

M. Gabriel Kaspereit. Et je répète que je n'admets pas ce qui a été dit !

M. le président. Taisez-vous, monsieur Kaspereit ! Si vous désirez la parole pour un fait personnel, je vous la donnerai à la fin de la séance ! La parole est à M. le ministre, et à lui seul.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les propos de M. Madelin en ont certainement surpris plus d'un dans cet hémicycle, peut-être même au sein de la majorité.

M. Marc Lauriol. Ses représentants sont peu nombreux !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je répondrai simplement, et n'y voyez aucune allusion, que les propos de M. Madelin sont un sac de menaces...

M. Alain Bonnet. Un S. A. C. !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... un sac de menaces extraordinaires, c'est le cas de le dire.

M. Marc Lauriol. Vous, vous faites des sacs de nœuds !

M. Claude Labbé. Et même des sacs d'embrouilles !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Labbé, je vous en prie ! J'ai été élu en même temps que vous en 1967. L'ordre alphabétique veut que nous siégeons toujours côte à côte au début de chaque législature...

M. Claude Labbé. Moi, j'ai été élu en 1958, et comme député gaulliste !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Oui, mais, en 1967, nous avons été élus en même temps.

M. Gabriel Kaspereit. Mais arrêtez cette histoire !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je sais, monsieur Kaspereit, que vous allez me traiter de « lamentable », de « grotesque » et d'« imbécile ». J'y suis habitué, et cela ne me gêne pas.

Je répondrai simplement à M. Labbé que je suis persuadé qu'au fond de lui-même il regrette qu'on porte ainsi atteinte au rôle du Parlement.

La Constitution a prévu en effet deux sessions ordinaires, l'une de quatre-vingts jours, l'autre de quatre-vingt-dix jours. A l'évidence, dès lors que des textes ne peuvent pas être examinés, le recours à une session extraordinaire est tout à fait naturel. Sans être long sur ce sujet, je tiens à souligner que si le Parlement n'est pas parvenu au terme de la discussion de certains textes, c'est simplement une raison de l'obstruction systématique de l'opposition.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Croyez que ça ne me gêne pas, l'obstruction, j'y suis habitué. J'y ai eu droit au Sénat samedi soir. Vous voyez que cela ne me change pas.

M. Marc Lauriol. Vous avez le Parlement contre vous. C'est un aveu.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mais je regrette les menaces...

M. Alain Madelin. Le constat !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... de M. Madelin, qui ose dire que l'on n'examinera pas des textes en session extraordinaire.

Monsieur Madelin, vous êtes pris ainsi à votre propre piège ! Le texte du Sénat est, en effet, intéressant. Mais qui empêche son examen ? Vous !

C'est l'opposition qui, d'une façon un peu sottise, a opposé une exception d'irrecevabilité sur un texte venant de ses amis du Sénat. Alors un peu de pudeur, et aussi un peu de calme !

On ne peut tout de même pas mettre en cause le rôle du Parlement, le remplacer par celui de la rue, et une manifestation, qu'elle ait du succès ou qu'elle n'en ait pas, n'a jamais effacé le fait que, messieurs, vous êtes des élus du suffrage universel. Samedi soir, au Sénat, certains sénateurs, de grand talent, certes, ont mis en doute en termes voiles la légitimité du Président de la République. Je ne puis admettre davantage qu'aujourd'hui, vous, députés de l'opposition, vous, monsieur Madelin, vous mettiez en doute la légitimité de l'Assemblée nationale !

M. Alain Madelin. Je n'ai parlé que de référendum.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. L'Assemblée nationale a été élue au suffrage universel. Elle est là pour travailler, et vous n'avez pas à développer dès maintenant tous vos arguments sur la motion de référendum.

Allez-vous offrir à la nation le triste spectacle de rappels au règlement de Madelin, de d'Aubert, de mises en garde réglementaires de Toubon...

M. Jacques Toubon. Qu'est-ce que j'ai fait ? Je n'ai rien dit ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... parce que vous avez peur d'aborder le fond du problème ! M. Toubon, arrivant à n'importe quel moment, dira n'importe quoi, comme d'habitude.

M. Marc Lauriol. Et vous ?

M. Gabriel Kaspereit. Contrôlez-vous, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous ne voulez pas que le Parlement discute.

M. Gabriel Kaspereit. C'est le plus mauvais ministre du Gouvernement !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ce que vous voulez, c'est faire de l'obstruction. Mais vous devriez avoir honte de faire ainsi obstacle au suffrage universel. Vous êtes des élus. Un, deux, trois, quatre, cinq rappels au règlement, d'accord : mais il faudrait tout de même que l'on puisse en arriver à l'examen du texte ! Messieurs de l'opposition, très sincèrement, à votre place, croyez-moi — je ne parle pas pour

tous, parce qu'il y a parmi vous d'excellents parlementaires — j'aurais un peu honte de jouer les galopins. Nous sommes à l'Assemblée nationale, pas dans une cour de récréation! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes vraiment sans éducation, mon pauvre monsieur Labarrère!

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 84, alinéa 1^{er}, selon lequel : « Les projets de loi peuvent être retirés par le Gouvernement à tout moment jusqu'à leur adoption définitive par le Parlement. »

M. Alain Madelin. C'est une bouée de sauvetage!

M. François d'Aubert. En effet! Nous demandons l'application de cet alinéa pour la simple raison que, après le scrutin européen, après la manifestation historique de ceux qui défendent la liberté de l'enseignement, vous n'avez plus dans le pays, messieurs du Gouvernement, le soutien politique et le soutien moral qui vous permettraient d'engager une réforme de structures et de bouleverser la société française.

M. Marc Lauriol. Très bien! C'est bien vrai!

M. Guy Ducoloné. En matière de légalisme, M. Lauriol s'y connaît!

M. François d'Aubert. Or les projets de loi sur la presse ou sur l'enseignement visent bien à bouleverser les structures de la société française, à bouleverser la société française. Le but de la loi sur la presse est qu'en 1986 l'actuelle majorité limite les débats lors des élections législatives en se donnant les moyens d'orienter l'électorat.

M. Alain Bonnet. C'est votre crainte?

M. François d'Aubert. Nous dénonçons cette manœuvre politique — c'est bien de cela qu'il s'agit.

M. Alain Bonnet. Mais non!

M. François d'Aubert. ... et de surcroît votre refus de tenir compte des mouvements les plus profonds de notre société, de ses aspirations à la liberté et de cet immense défilé de l'autre dimanche. Aujourd'hui, vraiment, cette majorité n'est plus fondée à entreprendre des réformes de structure. Elle est tout juste bonne, et je pèse mes mots, à expédier les affaires courantes.

M. Daniel Goulet. Très bien!

M. Gabriel Kaspereit et M. Marc Lauriol. Bravo!

M. Alain Bonnet. N'importe quoi!

M. François d'Aubert. Or, s'en prendre à la liberté de l'enseignement, à la liberté de la presse, ce n'est évidemment pas expédier les affaires courantes.

M. Alain Bonnet. Il se croit sous la IV^e République!

M. François d'Aubert. C'est pourquoi nous vous demandons d'utiliser cet article 84, alinéa 1^{er} qui permet au Gouvernement de retirer ses projets liberticides.

M. Alain Bonnet. C'est vous qui êtes liberticides!

M. François d'Aubert. Ce gouvernement n'a plus, dans le pays, le soutien politique et moral indispensable pour que ses projets puissent être discutés dans cet hémicycle. Voilà le sens de mon rappel au règlement. Il est à la fois politique et réglementaire. Il vous laisse une chance...

Plusieurs députés socialistes. Merci!

M. François d'Aubert. ... de retirer votre texte sur la presse. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Nous sommes habitués depuis longtemps aux menaces de M. d'Aubert, de M. Madelin et de quelques autres. Nous leur devons la session extraordinaire que nous avons entièrement consacrée, cet hiver, au projet de loi sur la presse, trois semaines déjà marquées par des manœuvres d'obstruction qui ont donné une bien triste image du Parlement!

M. Alain Madelin. Et de la majorité!

M. François d'Aubert. Surtout de la majorité!

M. Marc Bigeard. C'était la Berezina!

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Je crois ainsi que la droite est atteinte d'un virus antiparlementaire...

M. Alain Bonnet. Très bien!

M. Marc Lauriol. Vous vous moquez du monde!

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... sans même qu'elle s'inquiète des conséquences de son attitude sur l'opinion.

M. Madelin et M. d'Aubert, en employant la menace, en sommant le Gouvernement, ont tenu de véritables propos de nature putschiste! (*Vives protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Guy Ducoloné. Absolument!

M. François d'Aubert. C'est inadmissible!

M. Gabriel Kaspereit. C'est scandaleux!

M. Jacques Baumel. Rappel à l'ordre, monsieur le président!

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. On demande que l'Assemblée nationale ne siège pas, n'examine pas au fond les textes sur lesquels elle est appelée à se prononcer.

M. François d'Aubert. N'importe quoi!

M. Marc Lauriol. Totalitariste!

M. Gabriel Kaspereit. De toute façon, on n'est pas présidé!

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Mais la majorité de cette assemblée est fermement déterminée. Au moyen des textes que nous examinerons au cours de cette session, en deuxième ou en troisième lecture, nous avons la volonté d'appliquer, de faire passer le programme sur lequel les Français nous ont élus en 1981. C'est cela le respect du suffrage universel! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Bonnet. Très bien!

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. C'est cela le respect de l'opinion de la majorité des Français!

On ne saurait, au motif de quelques manifestations...

M. Marc Lauriol. Sans importance...!

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... au motif d'une volonté d'obstruction dont M. d'Aubert a annoncé qu'elle était devenue légitime...

M. François d'Aubert. Absolument! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... conférer à l'opposition un droit de veto sur les projets que présente le Gouvernement. Comment pourriez-vous accepter — vous précisément, messieurs — d'en revenir ainsi aux pires régimes d'assemblée qu'ait connus notre pays! Nous sommes dans un régime majoritaire où, à l'issue d'un débat démocratique, la règle de la majorité doit s'imposer à l'Assemblée. Vos manœuvres n'y feront pas obstruction! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Baumel, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Baumel. M'appuyant également sur l'article 84, premier alinéa, je tiens d'abord à m'élever contre certains des propos que nous venons d'entendre.

M. Alain Bonnet. Que penser des vôtres!

M. Jacques Baumel. Soyez un peu plus discret, monsieur Bonnet. Quand on a l'honneur de porter votre nom, on se conduit un peu mieux que vous ne le faites depuis le début de la séance ! (Très bien ! Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy Ducoloné. Vous, quand vous parlez de démocratie, c'est Madelin qui vous applaudit !

M. Marc Lauriol. On en est fier !

M. François d'Aubert. Quand on est les députés du goulag, on la ferme ! (Vives protestations sur les bancs des communistes.)

M. Guy Ducoloné. Vous, vous avez soutenu Franco et Salazar ! Vous êtes pour la dictature !

M. Paul Mercieca. C'est intolérable, c'est scandaleux ! Nous sommes des élus, nous aussi !

M. le président. Mes chers collègues, j'aimerais que le débat conserve sa sérénité.

M. Marc Lauriol. Avec eux, la sérénité est impossible !

M. Jacques Toubon. M. Baumel ne pourra parler que quand M. Mercieca aura rentré son bulldozer au garage !

M. le président. Monsieur Baumel, vous aurez la parole dès que M. Toubon voudra bien vous la laisser.

M. Jacques Baumel. Je voudrais donc m'élever contre l'utilisation de certains mots qui, j'en suis persuadé, dépassent la pensée de ceux qui les ont prononcés. Il n'est pas digne de cette assemblée de parler de députés « putschistes » et je demande que l'on retire ce mot.

M. Paul Mercieca. Que d'Aubert retire d'abord les siens !

M. Jacques Baumel. Quant à l'image du Parlement, croyez-vous, messieurs, que vous contribuez à l'améliorer quand vous faites voter des projets de loi par escamotage, quand vous interrompez le processus normal de l'examen en commission...

M. Claude Labbé. Très bien !

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Jacques Baumel. ... quand vous recourez à des procédures d'exception ?

M. Alain Bonnet. Comme M. Barre !

M. Jacques Baumel. Vous voulez réhabiliter le Parlement ? Eh bien, essayons de faire en sorte que les discussions puissent se dérouler normalement. S'agissant notamment du projet de loi sur la presse, tout le monde reconnaît que le Sénat a accompli un effort considérable pour en assurer la correction juridique. Il a repris cette affaire sur une base qui, de l'avis de l'ensemble des professionnels et des intéressés, est beaucoup plus large et bien mieux adaptée aux conditions actuelles de la presse.

Or que constatons-nous ? Ce texte qui résulte d'un travail fécond du Sénat, non seulement n'est pas pris en compte, mais est écarté brutalement.

M. Alain Bonnet. Attendez le débat !

M. Jacques Baumel. Non, monsieur Bonnet, il a déjà été écarté par la commission, qui a refusé de l'examiner et, aujourd'hui, on veut nous imposer, dans une session extraordinaire, de revenir au projet initial.

M. Alain Bonnet. C'est la Constitution de 1958 !

M. Jacques Baumel. Permettez-moi de vous dire qu'il s'agit d'une immense erreur politique. Vous êtes en train de sceller le sort d'une loi qui, que vous le vouliez ou non, débouche sur une impasse. Personne ne doute, même à l'échelon du Gouvernement, que cette loi ne doive être modifiée tôt ou tard. D'ailleurs, dans ce pays, en dehors des hommes de la majorité et du Gouvernement, quelles sont les organisations professionnelles, quels sont les journalistes connus, quels sont les hommes de presse qui défendent ce statut, qui défendent ce projet de loi ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication. L'ensemble des journalistes, monsieur Baumel, leur syndicat le plus représentatif ! Cela fait plus de monde que les patrons de presse !

M. Jacques Baumel. J'ai eu l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, d'organiser de nombreuses réunions dans toute la France. Personne n'est venu porter la contradiction sur les éléments dont nous avons informé le public.

A la télévision, à quelques rares exceptions près, personne n'a défendu votre projet de loi. Vous vous battez tout seul, avec votre majorité, pour réaliser votre volonté, après avoir mis la main sur la télévision et sur l'audiovisuel, d'encadrer la presse écrite. C'est une immense erreur. Je le dis ici posément, clairement, calmement : votre texte n'est pas une loi de justice et de paix, mais de répression. Tôt ou tard, elle sera abrogée.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jacques Baumel. Pourquoi vous obstiner, monsieur le secrétaire d'Etat, à maintenir ce projet alors qu'il est encore en votre pouvoir de le modifier dans le sens souhaité non seulement par les députés de l'opposition mais encore par un grand nombre de ceux qui connaissent les problèmes de presse ? Pourquoi vous y refusez-vous quand vous savez parfaitement que, même s'il finit par être adopté, il ne verra jamais le jour dans la réalité ? A l'évidence, les événements politiques vous contraindront ou contraindront vos successeurs à l'abolir, à le changer. Votre obstination est donc coupable et c'est la raison pour laquelle, m'associant aux interventions précédentes, je vous demande, compte tenu des conditions politiques actuelles et de l'inconstitutionnalité de certains de ses articles, de retirer ce projet de loi, de le remettre en chantier et de nous le représenter dans de meilleures conditions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. André Lejeune. Encore !

M. Alain Bonnet. Sur quel article ?

M. Claude Labbé. Seriez-vous tentés de m'empêcher de parler ?

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. le président. Monsieur Labbé, moi seul, en tant que président, pourrais vous empêcher de parler !

M. Claude Labbé. Je ne pense pas que vous-même puissiez m'empêcher de parler dans le strict sens du terme ! Mais je vous remercie de me donner la parole.

Mon rappel au règlement s'appuie sur l'article 60. Je n'aurais d'ailleurs pas pris la parole...

M. Alain Bonnet. Tu parles !

M. Claude Labbé. ... si certains propos ne me contraignaient à faire quelques mises au point ou rectifications.

Depuis trois ans, le Gouvernement multiplie à loisir les sessions extraordinaires. Pour une raison ou pour une autre, le Parlement, et en cela nous nous rapprochons des funestes habitudes de la IV^e République...

M. Alain Bonnet. N'importe quoi !

M. Claude Labbé. ... tend à siéger presque toute l'année. Or l'ordre du jour de cette session extraordinaire porte indiscutablement sur des sujets qui, non seulement, ne sont pas ceux que les Françaises et les Français réclament en raison de leur actualité et de leur gravité...

M. Marc Lauriol. C'est cela le drame !

M. Claude Labbé. ... mais que même ils rejettent. Je ne puis donc que m'associer à mes collègues qui viennent de demander, en vertu de l'article 84, que le Gouvernement ait la sagesse — mais peut-on employer ce terme ? — de retirer ces différents projets de loi.

J'ai saisi au vol un certain nombre de propos ou d'interjections. Mais qui dégrade l'image du Parlement ?

M. Alain Bonnet et M. Louis Moulinet. Vous !

M. Claude Labbé. J'ai le sentiment que, par tout ce que nous vivons depuis un certain temps, par votre volonté d'étouffer notre voix...

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas vrai !

M. Claude Labbé. ... par cette sanction de la censure que vous avez appliquée pour la première fois...

M. Alain Bonnet. M. Barre aussi vous « censure » !

M. Claude Labbé. ... c'est vous qui dégradez l'image du Parlement, et croyez bien que le pays en est conscient !

M. Georges Le Baill. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose !

M. Claude Labbé. Monsieur Bonnet, vous avez dit n'importe quoi. Vous avez évoqué 1940 : taisez-vous ! Nous sommes ici un certain nombre de combattants, de soldats de 1940...

M. Alain Bonnet. J'avais six ans en 1940, vous êtes ridicule !

M. Claude Labbé. ... et nous pourrions faire quelques rappels sur l'attitude non seulement militaire mais aussi politique de certains à cette époque. Alors, ne parlez pas de 1940 ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ne parlez pas non plus de la IV^e République. La plus haute autorité de l'Etat était enfoncée jusqu'au cou dans les délices de cette IV^e République que vous osez évoquer aujourd'hui !

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. Alain Bonnet. C'est de Gaulle qui a fondé la IV^e !

M. Claude Labbé. Et qui y revient sinon vous ? Qui envisage un projet de réforme électorale faisant appel à la proportionnelle ? N'est-ce pas le moyen de revenir à la IV^e République ?

Et puis, je vous en supplie, ne parlez pas de la Constitution ! Vous allez d'ailleurs être mis à l'épreuve à propos du référendum que le Sénat souhaite voir organiser. Nous saurons alors si vous donnez de la Constitution une lecture libérale ou restrictive. Il semble que la vôtre soit libérale, monsieur le ministre, mais quelle sera l'attitude de votre majorité ?

Jusqu'à présent, on croyait que les socialistes — je ne parle même pas des communistes — s'ils avaient quelques défauts, conservaient au moins une certaine idée de la liberté et une certaine conception du peuple.

M. Alain Bonnet. C'est scandaleux !

M. Claude Labbé. Le journal de Léon Blum ne s'appelait-il pas *Le Populaire* ? Vous lui avez préféré *L'Unité*. L'unité avec qui ? Avec ceux qui ne sont pas particulièrement des hommes de la liberté ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La vérité — celle que nous ne cesserons de vous rappeler — c'est que, désormais, vous, les socialistes, vous avez peur du peuple ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président Labbé, vous venez de dresser, et cela se conçoit au début d'une session extraordinaire, un panorama de problèmes qui préoccupent l'opposition, la majorité, le Gouvernement et l'opinion publique. Mais permettez-moi, en raison même des motifs qui me font siéger aujourd'hui au banc du Gouvernement, d'en appeler aux uns et aux autres pour que nous fixions notre attention sur le sujet qui nous réunit, probablement pour quelques heures, quelques jours et, si le Parlement le souhaite, quelques semaines.

M. Alain Madelin. Quelques mois !

M. Jacques Baumel. Quelques années !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Séparons les données, si vous le voulez bien.

En premier lieu, vous n'allez pas mettre en cause l'exercice des pouvoirs dévolus par les textes sacrés au Président de la République, qui a convoqué, dans les formes constitutionnelles

requises, le Parlement de la République en session extraordinaire pour le faire débattre de textes qui n'ont pu être menés au terme de leur discussion durant la session ordinaire. Qui le contesterait ? Certainement pas vous, et personne d'autre : nous sommes tous soumis à cette règle.

Deuxième observation, celle-ci de fait, de circonstance : qui, parmi les élus du peuple ici assemblés, irait jusqu'à prétendre que la représentation nationale doit se soumettre aux pressions extérieures, et en particulier à une manifestation de rue ?

M. François d'Aubert. Vous vous soumettez bien au congrès de Bourg-en-Bresse !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Si c'est ce que vous pensez, monsieur Labbé, que ce soit dit ! Cela figure en pointillé ou en filigrane dans les propos entendus depuis le début de cette séance, mais s'il est un député de la République française pour prétendre que le Parlement devrait subordonner ses délibérations à la pression qui se manifeste hors de cette enceinte de manière importante mais minoritaire...

M. François d'Aubert. Et les congrès du parti socialiste, à Valence et à Bourg-en-Bresse ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Si c'est ce que vous pensez, monsieur d'Aubert, dites-le clairement et l'opinion jugera.

M. Jacques Baumel. Et les élections européennes, ce n'est rien ? Deux Français sur trois sont contre vous !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Mais je n'imagine pas que, sur un point de vue comme celui-ci, vous puissiez recueillir l'adhésion de ceux qui représentent ici le suffrage universel. Ou alors, ce serait la négation non seulement de la Constitution, mais de l'ensemble des textes sacrés sur lesquels repose la République.

M. Marc Lauriol. Vous êtes sourds et aveugles ! Vous n'entendez et vous ne voyez rien !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. De la même manière, qui oserait ici prétendre que, parce qu'un certain nombre d'opinions contraires au texte sur la presse ont été exprimées par écrit et par imprimé, l'Assemblée nationale et le Sénat doivent être dessaisis du droit de légiférer ?

M. Jacques Baumel. Vous ne respectez pas le Sénat !

M. Alain Bonnet. C'est vous qui, en 1962, ne le respectiez pas !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je parle, monsieur Baumel, avec une certaine gravité et je demande à tous les membres de l'Assemblée nationale de bien vouloir considérer que je ne me livre pas à une polémique partisane mais que je m'emploie simplement à rappeler certaines des règles qui régissent le fonctionnement des institutions de la République.

M. Marc Lauriol. Vous êtes aveugles !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Etant donné, premièrement, que la convocation du Parlement en session extraordinaire est conforme à la Constitution de 1958, modifiée en 1962...

M. Roland Nungesser. Pas à son esprit !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... ce que personne, je le pense, ne niera, que, deuxièmement, les manifestations de rue ou l'expression d'opinions contraires dans la presse écrite ne sont pas de nature à modifier les règles du fonctionnement des assemblées parlementaires, vous devez convenir, mesdames et messieurs les députés, que vous êtes invités, conformément à nos règles fondamentales et à celles de la Constitution, à délibérer des textes inscrits dans le décret de convocation en session extraordinaire du Parlement par le Président de la République.

M. Marc Lauriol. Il bafouille !

M. Daniel Goulet. Il tourne en rond !

M. Claude Labbé. Il est dérouté !

M. Gabriel Kaspereit. Il déraille !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Ce point étant acquis, je suis au banc du Gouvernement pour défendre un projet de loi concernant la transparence des entreprises de presse et la limitation des concentrations qui menacent les libertés essen-

tielles. Que l'opposition soit hostile à ce texte et aux principes qui l'inspirent, c'est le jeu démocratique. Mais qu'elle ne vienne pas dire que l'organisation du débat n'a pas permis à toutes les opinions de se faire entendre. Faut-il encore rappeler que l'Assemblée nationale, à la fin de la session ordinaire de 1983 puis à l'occasion de la session extraordinaire convoquée le 24 janvier, a débattu de ce projet de loi pendant cent quarante-six heures en séance publique ! C'est le record absolu ! Sous toutes les républiques et jusqu'à la V^e, jamais une loi n'aura requis aussi longtemps l'attention de l'Assemblée nationale !

M. Gabriel Kasperéit. C'était inutile, quand régnait encore la liberté !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. En d'autres termes, tout a été dit.

Faut-il rappeler que le Sénat a délibéré pendant tout le temps qui lui a paru nécessaire ?

M. Jacques Baumel. Pour quel résultat ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Que ce même projet de loi, modifié par le Sénat, est revenu devant l'Assemblée nationale il y a quinze jours et que vous avez déjà consacré à son nouvel examen cinq séances publiques — lundi après-midi, lundi soir, mardi matin, mardi après-midi, mardi soir — soit une vingtaine d'heures, au terme desquelles vous en êtes à peine arrivés au vote du quatrième des 64 amendements déposés avant l'article 1^{er} d'un projet qui en comporte 43 !

Dès lors, prétendre que le débat n'a pas eu lieu, qu'il n'a pas été suffisamment approfondi, que chacun n'a pas pu donner son avis...

M. Gabriel Kasperéit. Prouve que votre texte est mauvais !

M. Marc Lauriol. C'est une loi scélérate !

M. Roland Nungesser. Cela prouve que vous avez tort !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... est un défi au fonctionnement de l'institution parlementaire et au mode démocratique de débat devant les assemblées législatives.

M. Marc Lauriol. C'est un aveu !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Voilà la vérité rétablie quant aux conditions d'ouverture et au déroulement sans et sans limite du débat parlementaire.

M. Daniel Goulet. Il persiste et signe !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Voici que ce projet de loi revient pour la troisième fois devant une des assemblées parlementaires...

M. Daniel Goulet. Ce n'est pas fini !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... et en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale.

Tout à l'heure quelqu'un demandait : « Qui s'opposerait à ce que soit examiné avec l'attention qui convient le texte du Sénat ? » Je répète que nous en sommes à la sixième séance publique, mais en raison de la multiplication des incidents de procédure, nous n'avons toujours pas repris le débat.

A qui ferez-vous croire que ce débat n'est pas libre ?

J'ajouterai une troisième réflexion qui me paraît d'une gravité exceptionnelle.

Si les propos excessifs qu'ont tenus certains orateurs ont dépassé leur pensée, ils appellent des rectifications.

Que l'Assemblée nationale prenne tout le temps qui lui paraît nécessaire pour débattre d'un texte législatif important, c'est normal. Mais que, au début d'une session extraordinaire, convoquée par le Président de la République conformément aux règles constitutionnelles pour l'examen de textes qui ont suivi un cursus absolument conforme à celui prévu par nos institutions, un ou plusieurs députés déclarent : « Ah ! Ah ! Nous ne voterons pas ce texte avant la fin de cette session ! » Cela signifie qu'ils n'exigent pas un débat ouvert, que quelques-uns sont décidés à empêcher le fonctionnement de l'institution parlementaire...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Mais non ! Ma s non !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... et par conséquent des institutions républicaines ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Gabriel Kasperéit. Vous n'avez rien compris !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... Si c'est bien de cela qu'il s'agit, sous la menace répétée de manifestations de rues (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)...

M. Claude Labbé. Vous avez peur !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... ou de l'exercice de pressions extérieures à l'institution parlementaire, dès lors M. Jean-Jaek Queyranne a raison : c'est une déviation, c'est un dévoiement, c'est une perversion de notre système constitutionnel, et c'est une menace grave pour les institutions de la République.

M. Roland Nungesser. Depuis quand cette Constitution est-elle sacrée pour vous ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Il faudrait que, avant que nous puissions sereinement entamer le débat sur le fond, cette ambiguïté soit levée.

M. Claude Labbé. Et quand la C.G.T. défile, ce n'est pas une pression ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Cette observation, monsieur Labbé, vise, vous le comprenez bien, non pas les propos que vous avez tenus, mais ceux de tel ou tel autre parlementaire de l'opposition.

M. Jacques Baumel. Nous sommes tous solidaires !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. En conclusion, le Gouvernement et, pour ce qui concerne le texte relatif à la presse, moi-même sommes prêts à nous soumettre à toutes les exigences d'un débat approfondi. Je suis, et demeurerai aussi longtemps qu'il le faudra, à la disposition de l'Assemblée nationale puis du Sénat, puis à nouveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, le matin, l'après-midi et la nuit. Si j'ai quelques obligations, pendant quelques heures, chacun le comprendra, un membre du Gouvernement me remplacera à ce banc. Mais l'Assemblée ne se séparera pas et la session extraordinaire ne sera pas close tant que les projets de loi qui sont inscrits à l'ordre du jour de celle-ci n'auront pas été votés. A bon député, salut ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Daniel Goulet. Bon courage !

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Comme répondait mon éminent confrère de Moro-Giafferri...

Mme Nicole de Hauteclocque. L'avez-vous connu ?

M. Alain Bonnet. ... à qui l'on demandait sur quel article du code pénal il se prononçait : « Sur le code tout entier ! », je me propose de défendre aujourd'hui le règlement tout entier. (*Sourires.*)

Nous avons pendant quarante-cinq minutes, hormis les brillantes explications de nos ministres (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) entendu un quarteron — à peine — de députés faire des rappels au règlement qui n'étaient pas fondés.

Quand j'étais dans l'opposition, pendant huit ans,...

M. Claude Labbé. Vous allez y revenir !

M. Alain Bonnet. Laissez-moi m'exprimer !

M. Gabriel Kasperéit. Vous avez tout votre temps !

M. Alain Bonnet. ... nous dispositions non pas ne trois quarts d'heure mais de quelques minutes, et il fallait préciser l'article et l'alinéa du règlement visés.

J'ai entendu tout à l'heure M. Baumel parler de 1940...

M. Jacques Baumel et M. Gabriel Kaspereit. C'est vous qui en avez parlé le premier !

M. Alain Bonnet. Pas du tout !

... j'avais six ans à l'époque ! Et à travers le fils c'est le père qu'on visait. Vous, messieurs, qui vous référez sans arrêt au gaullisme, vous devriez savoir que le général de Gaulle a félicité mon père...

M. Jacques Toubon. C'est bien ce qu'a dit M. Baumel !

M. Alain Bonnet. ... pour son action en tant que ministre des affaires étrangères. Il lui a écrit une lettre dans laquelle...

M. Jacques Toubon. Mais c'est un fait personnel !

M. Alain Bonnet. ... il reconnaissait qu'en ayant tout fait pour éviter la guerre et pour sauver la paix il avait servi éminemment le prestige et l'avenir de la France.

M. Marc Lauriol. Nous sommes tous d'accord !

M. Alain Bonnet. Je suis sûr que le général de Gaulle n'a jamais rien écrit de tel sur vous-même, monsieur Baumel !

M. Claude Labbé. M. Baumel est compagnon de la Libération !

M. Alain Bonnet. Je ne l'ignore pas ! J'ai été rapporteur du budget de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

M. Claude Labbé. Vous n'avez pas entendu ce qu'il a dit !

M. Gabriel Kaspereit. Il faudrait écouter ce qu'on vous dit !

M. Alain Bonnet. J'avais six ans en 1940, par conséquent l'allusion de M. Baumel ne pouvait viser que le père et pas le fils. Mais j'ai rappelé les termes de la lettre du général de Gaulle, à laquelle il aurait intérêt à se reporter.

M. Daniel Goulet. Vous n'avez rien compris !

M. Alain Bonnet. Venons-en à notre débat !

Je disais que pendant trois quarts d'heure nous avons entendu des rappels au règlement de la part d'un quarteron — pour reprendre l'expression du général de Gaulle — ...

M. Gabriel Kaspereit. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Claude Labbé. C'est un fait personnel !

M. Alain Bonnet. ... qui se croit toujours sous la IV^e République, que, moi, citoyen Alain Bonnet, j'ai toujours combattue. Je l'explique à ces messieurs...

M. Claude Labbé. Il y a des parlementaires ici, pas des messieurs !

M. Alain Bonnet. ... qui auraient intérêt à se souvenir de l'action que j'ai menée.

M. Claude Labbé. C'est un fait personnel ; ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Gabriel Kaspereit. En fin de séance !

M. le président. Mes chers collègues, vous me permettez de juger par moi-même s'il s'agit d'un rappel au règlement ou d'un fait personnel, ou si son auteur appartient à la majorité ou à l'opposition. En l'occurrence, je qualifie son intervention de rappel au règlement.

Poursuivez, monsieur Bonnet.

M. Gabriel Kaspereit. Observation amusante, monsieur le président.

M. Claude Labbé. M. Bonnet ne s'est appuyé sur aucun article du règlement !

M. Alain Bonnet. M. le Président de la République ayant décidé une session extraordinaire, je suis ravi qu'on puisse discuter en toute démocratie — ce qui n'a pas l'air de plaire à ces messieurs — ...

M. Claude Labbé. Nous sommes des députés !

M. Alain Bonnet. ... du projet sur la transparence de la presse. J'interviendrai, d'ailleurs, sur l'article 15 à propos de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse.

Je souhaite donc, monsieur le président, que l'on en vienne à la discussion des articles.

Ces messieurs se croient toujours sous la IV^e République. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Ils ne connaissent même pas les règles de la V^e République. M. le Président de la République a parfaitement le droit de convoquer le Parlement en session extraordinaire afin que nous puissions terminer l'examen du projet de loi sur la presse.

M. Gabriel Kaspereit. Quel bla-bla !

M. le président. La parole est à M. Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, mon rappel au règlement n'est pas un fait personnel ; c'est plutôt un fait collectif.

Tout à l'heure, M. d'Aubert, dans une interruption, parlait de « goulag ». J'aimerais qu'il nous en donne la traduction en français. Ce mot signifie « prison ».

Nous sommes plusieurs, dans cette assemblée, à avoir connu le goulag ou plutôt la prison.

M. Marc Lauriol. Non ! Le goulag n'est pas la prison !

M. Guy Ducloné. Qu'est-ce que c'est, selon vous ?

M. Marc Lauriol. C'est pire ! C'est l'exil forcé !

Guy Ducloné. Vous n'y connaissez rien ! (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Voilà un expert !

M. Gabriel Kaspereit. Quel aveu !

M. Paul Mercieca. Je vous rappelle que M. Ducloné a été déporté à Buchenwald pour faits de résistance.

M. le président. Monsieur Ducloné, veuillez poursuivre.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, il est préférable pour la clarté du débat que l'orateur, quand il est interrompu, s'arrête. C'est ce que j'ai fait.

La prison, l'internement, la déportation, sur tous ces bancs, nous les avons connus. Permettez-moi seulement d'ajouter, sans forfanterie, mais avec grand regret, que le plus grand nombre de plaques qui portent le nom des députés morts pour la France durant la Deuxième guerre mondiale se trouve du côté gauche de l'hémicycle.

M. Paul Mercieca (*désignant un banc du doigt*). Ici était la place de Gabriel Péri !

M. Guy Ducloné. Maintenant, monsieur d'Aubert, les libertés, parlons-en !

Où nous trouvions-nous en 1934 lorsque, forts des théories fascistes de Mussolini ou nazie d'Hitler, les fascistes essayaient en France de renverser la République ?

M. Gabriel Kaspereit. Il n'était pas né !

M. Guy Ducloné. Nous, communistes, étions avec la République !

Où étions-nous en 1936 lorsque le Front populaire donnait une nouvelle espérance à la France ? Nous, communistes, étions avec le Front populaire.

M. Gabriel Kaspereit. Arrêtons de parler du Front populaire !

M. Guy Ducloné. Et en 1940 ? Dès le début nous nous sommes retrouvés contre l'occupant avec les gaullistes.

M. François d'Aubert. Pas dès le début, tout de même !

M. Guy Ducloné. Si, monsieur d'Aubert, dès le début ! J'aimerais d'ailleurs qu'un jour nous comparions, sur la base des documents officiels, la date d'entrée dans la Résistance des uns et des autres. On constaterait que certains ont servi l'occupant pendant un certain temps, mais à leurs corps défendant car ils étaient fonctionnaires.

M. François d'Aubert. Et le pacte germano-soviétique ?

M. Guy Ducloné. Mais des dizaines de milliers de communistes sont morts sous la torture sans parler, sur l'échafaud, devant les pelotons d'exécution et dans les camps de concentration.

Dans les années 50, la liberté c'était le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Certains d'entre nous, sur les bancs de la gauche surtout, ont défendu cette liberté pour les peuples opprimés.

En 1962, messieurs de la droite, ils y avait ceux qui luttait contre les putschistes de l'O.A.S. ; mais sur ces bancs il y en avait qui étaient avec les putschistes ; il n'y en avait pas à gauche !

M. Paul Mercieca. Très bien !

M. Guy Ducloné. Aujourd'hui, nous agissons pour les libertés du Parlement, pour les libertés du suffrage universel qui a été en 1981, et pour cinq ans, une majorité de gauche pour faire les lois.

M. François d'Aubert. Parlez-nous des élections en Pologne !

M. Guy Ducloné. Tout à l'heure, M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a rappelé, à juste titre, que la session extraordinaire du Parlement est convoquée sur des textes qui étaient tous inscrits à l'ordre du jour de la session ordinaire et qui n'ont pu être votés définitivement qu'en raison de manœuvres dilatoires, indignes de la liberté et des devoirs des représentants du peuple que sont les députés et les sénateurs.

M. Emman el Hamel. C'est vous qui donnez des leçons de liberté, monsieur Ducloné ?

M. Guy Ducloné. A l'ouverture même de la session extraordinaire — nous le voyons bien depuis quinze heures — ces manœuvres dilatoires se poursuivent.

On peut être pour ou contre une loi. On peut, à la suite de changement de majorité parlementaire, confirmer ou défaire la loi. Mais on n'empêche pas le vote de la loi par n'importe quel moyen. A moins, messieurs de l'opposition, que, comme l'a dit hier l'un des vôtres, M. Pons, avec son sens aigu de la nuance, vous ne vous considérez dans une situation révolutionnaire ? Alors dites-le ! Mais surtout respectez les termes de la langue française et ne confondez pas révolution avec contre-révolution. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, je ne prends la parole qu'après avoir entendu les membres du Gouvernement faire parler plusieurs députés et sénateurs de l'opposition. C'est donc sur les articles 41 et 50 que je fonde mon rappel au règlement.

Depuis que ce Gouvernement veut à toute force — ce mot est celui qui s'applique exactement à la situation — faire passer des textes qui ne correspondent ni à l'opinion des Français ni à l'intérêt général, en particulier celui sur l'enseignement privé et celui sur la presse, nous rappelons, et nous les répétons aujourd'hui avec plus de sérénité et plus de tranquillité depuis les élections européennes du 17 juin et la grande manifestation nationale du 24 juin, trois affirmations qui me paraissent ne pas pouvoir être contestées sur aucun des bancs de cette assemblée et encore moins sur celui du Gouvernement.

La première : le bon fonctionnement de nos institutions, de la République — pas seulement la V^e, mais plus spécialement elle, parce qu'elle a créé pour ce faire des mécanismes adéquats — repose sur la confiance entre les gouvernants et les gouvernés. Or se pose aujourd'hui la nécessité de vérifier l'existence de cette confiance entre le peuple français et le pouvoir qui a été élu en 1981. C'est indiscutable.

M. Alain Bonnet. Parce que cela vous arrange !

M. Jacques Toubon. Il n'est que de voir les élections, les sondages, toutes les manifestations de l'opinion publique. Or, en d'autres circonstances, certains gouvernants, notamment ceux qui ont fondé la V^e République, sont allés demander au peuple s'il continuait à leur accorder sa confiance à un cap difficile. Quelle qu'a été la réponse, ils en ont toujours tenu compte.

Deuxième affirmation : dans les domaines essentiels qui touchent à la société, aux libertés traditionnelles des Français, la majorité présidentielle ou parlementaire souffre manifestement aujourd'hui d'un manque de représentativité.

M. Alain Bonnet. Que dites-vous ?

M. Jacques Toubon. Il est tout à fait clair que, pour ces réformes de structures de notre société, elle ne peut plus prétendre représenter l'opinion de la majorité des Français.

M. Alain Bonnet. C'est scandaleux !

M. Jacques Toubon. Voilà une deuxième affirmation indiscutable. Personne n'a mis en cause ni sa légitimité ni sa légalité, mais nous prétendons que la représentativité de la majorité actuelle est certainement inférieure à la moitié des Français.

M. Alain Bonnet. Mais attendez 1986 !

M. Jacques Toubon. Enfin, troisième affirmation : la majorité parlementaire est en quelque sorte une minorité de gouvernement.

M. Alain Bonnet. C'est scandaleux !

M. Jacques Toubon. Mais c'est une majorité parlementaire ; elle est indiscutable, mathématiquement.

M. Alain Bonnet. Encore heureux !

M. Jacques Toubon. Dans cet hémicycle — et ailleurs dans le pays — la situation d'aujourd'hui crée pour vous gêne et difficulté de vous mouvoir et d'agir...

M. Alain Bonnet. Pas du tout !

M. Jacques Toubon. ... alors qu'elle nous donne de la force, de la sérénité et de la tranquillité dans notre action de résistance !

M. Alain Bonnet. « Résistance » !

M. Jacques Toubon. Si vous étiez sûrs de votre fait, vous auriez, d'ores et déjà, surmonté toutes les difficultés de la procédure et du règlement. Vous vous empêchez tout simplement parce que vous savez très bien qu'en faisant passer ces textes, vous usiez d'une méthode qui n'est pas exactement démocratique.

M. Alain Bonnet. C'est honteux !

M. Jacques Toubon. Nous savons, nous, qu'en utilisant ici les droits que nous donnent la Constitution et le règlement aussi exactement et aussi strictement que possible, nous représentons aujourd'hui, dans ce domaine des libertés, la majorité des Français.

M. Alain Bonnet. Vous croyez parler au nom des Français ?

M. Jacques Toubon. Voilà ce que nous disons, notamment en réponse aux membres du Gouvernement, qui se sont d'ailleurs exprimés ici en dehors de leur rôle, mais ils le font si couramment que c'est maintenant devenu une habitude chez eux.

Sur le fond, ce qui nuit aux institutions de la République, au prestige du Parlement, c'est de vouloir faire passer, par la procédure législative, la volonté d'un parti, d'une faction...

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas vrai, il dit n'importe quoi !

M. Jacques Toubon. ... d'une idéologie contre l'opinion du peuple.

M. Alain Bonnet. Ce n'est plus un rappel au règlement, c'est une philippique !

M. Jacques Toubon. Ecoutez aujourd'hui le peuple qui s'est exprimé déjà à deux reprises si fortement et si clairement. Nous, pour notre part, nous l'avons entendu.

M. Alain Bonnet. Il se prend pour Jeanne d'Arc !

M. Jacques Toubon. Il ne veut pas, et je crois que c'est un sentiment légitime de sa part, que ses libertés soient mutilées. Dans ce domaine, le peuple se défie du Gouvernement, de cette majorité socialiste et communistes qui est devenue minoritaire.

M. Alain Bonnet. C'est scandaleux !

M. le président. Monsieur Toubon, je vous prie de conclure.

M. Jacques Toubon. Je termine, monsieur le président.

La vocation du Gouvernement de la France, c'est de redonner la confiance aux Français...

M. Alain Bonnet. Vous la minez !

M. Jacques Toubon. ... et non pas de récuser leur volonté profonde et évidente. Ce que vous faites est le contraire de la démocratie. C'est donc tout simplement, tranquillement, à la démocratie que nous rappelons le Gouvernement et la majorité. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Bigeard, pour un rappel au règlement.

M. Louis Moulinet. Ils y passent tous !

M. Marcel Bigeard. Au cours des trois derniers mois, j'ai été peu présent dans cet hémicycle : j'ai tourné à travers la France, dans à peu près quarante villes, réunissant à chaque fois de 1 500 à 3 000 personnes. C'est vous dire le ras-le-bol des Français. Peut-on discuter pendant des heures sur la presse...

M. Georges Le Baill. On pourrait aller plus vite !

M. Marcel Bigeard. ... sur l'enseignement — à ce sujet les Français viennent de dire ce qu'ils voulaient — lorsque c'est la Berezina, que tout craque de partout, que 30 000 entreprises se sont effondrées, que le chômage s'étend ?

Le 15 septembre 1981, lors de la première motion de censure, j'ai dit à M. Mauroy : monsieur le Premier ministre, j'ai envie de vous appeler mon général, car vous allez lutter contre le chômage. Où en sommes-nous ? Il faut voir les choses comme elles sont. Dites-vous bien que ce qui compte pour moi, monsieur Ducloné, comme les autres, c'est la France !

M. Alain Bonnet. Pour nous aussi !

M. Marcel Bigeard. J'aurais souhaité votre réussite, après tout, sur les trente-cinq heures : si tout avait baigné dans le beurre, j'aurais dit bravo !

Vous êtes arrivés ici à 350 députés...

M. Alain Bonnet. 350 ?

M. Marcel Bigeard. ... la rose à la main, et tout de suite il y a eu la lutte des classes : les bons d'un côté, les mauvais de l'autre. Alors où en êtes-vous ? M. Mauroy ? Un Français sur quatre est pour lui, M. le Président de la République ? Un sur trois, et vous avez vu les défilés dans les rues ! Soyez sérieux, messieurs ! Je n'aimerais pas être à votre place.

M. Alain Billon. Je ne voudrais pas être à la vôtre non plus !

M. Marcel Bigeard. Je vous plains parce que être député socialiste dans une circonscription, je crois que cela doit poser des problèmes. Je ne vous en veux pas, je le regrette parce que ce qui compte pour moi c'est la France !

Sans employer le mot de goulag, je crois que les libertés font tout le camp : on glisse vers un ersatz de démocratie populaire et cela, les Français l'ont compris, ils ne le veulent pas, ils le voudront de moins en moins.

A quoi serviront des discussions interminables, pendant des nuits entières, puisque tous ces textes seront d'ici peu — et je le souhaite de tout cœur pour la France — modifiés par une autre équipe ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Guy Ducloné. La vôtre, bien entendu !

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Encore !

M. Claude Labbé. Si je demande à parler pour un nouveau rappel au règlement, fondé sur l'article 58, c'est afin de répondre à M. Ducloné.

C'est vrai, il a connu la prison et la déportation.

M. Alain Bonnet. Quand même !

M. Claude Labbé. Mais la Résistance qu'il a évoquée ne doit en aucun cas être un sujet de division ou de récupération. Fidèles à la ligne définie par le général de Gaulle lui-même, nous sommes par vocation des rassembleurs. Nous sommes donc choqués d'entendre parler de la résistance du parti communiste français.

M. Alain Bonnet. Elle a existé !

M. Claude Labbé. Je préférerais que l'on parle de la résistance d'un certain nombre de communistes...

M. Guy Ducloné. Du parti communiste !

M. Claude Labbé. ... comme d'un certain nombre d'autres. Monsieur Ducloné, Gabriel Péri était-il encore dans la ligne du parti communiste...

M. Guy Ducloné. Oui !

M. Claude Labbé. ... au moment de l'accord germano-soviétique ?

M. Guy Ducloné. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Labbé ?

M. Claude Labbé. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Ducloné, avec l'autorisation de M. Labbé.

M. Guy Ducloné. A quel titre le général de Gaulle a-t-il reçu à Londres M. Fernand Grenier d'abord, puis M. Waldeck-Rochet, si ce n'est comme envoyés du parti communiste français ?

Mme Nicole de Hauteclocque. C'était en 42 !

M. Claude Labbé. A quelle date, monsieur Ducloné ?

M. le président. Je vous prie de continuer, monsieur Labbé, et cessez de vous apostropher, mes chers collègues !

M. Claude Labbé. Je vous parle de 1940.

M. Guy Ducloné. En 1940, monsieur Labbé, combien ont suivi le général de Gaulle ? Assez peu de gens !

M. Jacques Toubon. Encore moins de communistes !

M. Paul Mercieca. Beaucoup de communistes !

M. François d'Aubert. Et la réparation de l'Humanité ?

M. Guy Ducloné. Il ne faut pas oublier, monsieur Labbé, qu'il y avait 3 500 communistes, et dont la plupart ont été arrêtés avant 1941, sur les 4 000 fusillés du Mont Valérien ! C'est scandaleux ! Vous n'avez pas le droit !

M. Jacques Toubon. Si, M. Labbé a tout à fait le droit !

M. le président. Je voudrais lancer un appel au calme à ceux qui siègent à droite et à ceux qui siègent à gauche. Je rappelle aussi à nos collègues qu'ils n'ont la parole qu'avec l'autorisation et par l'intermédiaire du président, auquel ils s'adressent. Evitez donc de vous apostropher d'un banc à l'autre.

M. Guy Ducloné. Je vous prie de m'excuser, mais comprenez mon indignation !

M. le président. Je vous accorde toutes les excuses que vous demandez, et je demande à M. Labbé de bien vouloir continuer.

M. Claude Labbé. Je n'entrerai pas dans une polémique personnelle avec M. Ducloné.

M. Alain Bonnet. C'est ce que vous faites !

M. Claude Labbé. Je le répète : la Résistance doit rassembler et ne doit donner lieu ni à récupération ni à polémique. Je le dis, au nom de l'opposition tout entière, que les membres du Gouvernement ici présents tentent de diviser, mais qui est profondément rassemblée et unie. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

M. Alain Bonnet. Sans blague !

M. Claude Labbé. Vous voudriez distinguer parmi nous des bons et des mauvais députés...

M. Alain Bonnet. C'est ce que vous avez fait pendant vingt-trois ans !

M. Claude Labbé. ... qualifiés de « putschistes ». Ce qualificatif, je vous demande solennellement de le retirer, car nous ne l'acceptons pas. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Bonnet. Cela vous gêne ! Peut-on passer à l'ordre du jour ?

M. Alain Madelin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Nous en sommes à une heure dix de rappels au règlement. Je comprends que les uns et les autres ayez des choses à dire. Mais je vous demanderai d'être raisonnables, car il ne faudrait pas que chaque député reprenne la parole pour un deuxième rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Vous êtes trop tolérant !

M. le président. Je veux bien que, par ce biais, des discussions s'instaurent au sein de l'Assemblée, mais la raison voudrait que l'on n'abuse pas de cette possibilité et que chacun épuise son propos en un seul rappel au règlement.

Cela dit, monsieur Madelin, si vous insistez, je ne pourrai pas faire autrement que de vous donner la parole.

M. Alain Madelin. Ce sera, je l'espère, mon dernier rappel au règlement (rires)...

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Chiche !

M. Jacques Toubon. Entre quatre et cinq heures !

M. Alain Madelin. ...sur le fond de ce débat, M. Fillioud a défendu le droit du Gouvernement et de la majorité parlementaire de faire voter cette loi en force, nonobstant tous les obstacles et nonobstant l'opinion qui se manifeste à l'extérieur de cet hémicycle. En même temps, il a mis en cause notre volonté de multiplier les obstacles de procédure, et nous avons été traités de putschistes et de galopins.

M. Alain Bonnet. Galopins, oui !

M. Alain Madelin. Mais c'est qu'il s'agit en l'occurrence d'un projet qui, comme celui relatif à l'enseignement, met en cause les libertés publiques. Nous n'avons pas du tout la même attitude à propos des textes ordinaires dont nous discutons dans cet hémicycle. Il y a quelques jours, monsieur Fillioud, vous avez présenté un projet sur les réseaux câblés. Nous n'étions pas d'accord. Nous avons échangé des propos. Nous avons déposé quelques amendements mais, en aucun cas, nous n'avons eu cette attitude de résistance que nous avons sur les textes sur la presse et sur l'enseignement. Il faut bien que l'on comprenne, à l'extérieur de cet hémicycle, que si nous agissons ainsi, c'est parce que des libertés sont en jeu. Je vous rappelle l'apostrophe célèbre de Benjamin Constant à propos d'une autre loi sur la presse, une loi de Charles X : les libertés sent des résistances.

Oui, c'est vrai, les libertés sont des résistances, y compris des résistances parlementaires.

Le problème de fond est le suivant : est-ce que dans une démocratie libérale, même si on en a la possibilité juridique, même si on a la majorité à l'Assemblée nationale, on peut moralement faire voter des lois qui touchent aux libertés publiques et qui tendent à restreindre les libertés publiques de l'opposition ? C'est le cas pour la presse. C'est le cas pour une liberté publique à laquelle sont attachées et l'opposition parlementaire et la majorité des Français : je veux parler de la liberté de l'enseignement. L'honneur de la démocratie libérale, c'est de protéger la liberté des minorités.

Des lois qui touchent aux libertés publiques doivent recueillir un très fort assentiment. Montesquieu disait : on ne touche aux lois qu'avec des mains tremblantes. En ce qui concerne plus particulièrement les libertés publiques, tremblez encore davantage ! Il faut une procédure extrêmement méticuleuse. Il ne faut pas que vous utilisiez des artifices, que vous écourtiez les discussions en commission et que vous recouriez à l'article 49.3.

M. Alain Bonnet. Utilisé par Barre !

M. Alain Madelin. Il vous faut faire preuve de sagesse dans l'examen de ces textes et, notamment, tenir compte de l'avis du Sénat. Enfin, bien sûr, il vous faut également être en phase avec l'opinion publique.

M. Marc Lauriol. Voilà !

M. Alain Madelin. Je ne crois pas que l'on puisse tenir pour négligeable ce qui se passe à l'extérieur de cet hémicycle, que ce soient les gens qui ont voté avec des bulletins, le 17 juin, ou ceux qui ont voté avec leurs pieds, le 24 juin.

M. Alain Bonnet. C'est incroyable !

M. Alain Madelin. Nous sommes obligés d'en tenir compte parce qu'il s'agit là manifestement d'un rejet d'une certaine politique.

M. Alain Bonnet. Attendez les échéances électorales !

M. Alain Madelin. Et vous commettriez une erreur politique considérable si vous interprétiez les votes de mai et de juin 1981 comme un chèque en blanc pour une transformation socialiste de la société française. Non, si vous voulez toucher aux libertés françaises, il vous faut vérifier que tel est bien le mandat que vous ont donné les Français. Vous allez peut-être avoir cette possibilité exceptionnelle grâce à une procédure qui a été mise en œuvre par le Sénat, je veux parler de la proposition tendant à soumettre à référendum le projet de loi sur l'enseignement.

M. le président. Monsieur Madelin, veuillez conclure !

M. Alain Madelin. Il y a un véritable problème. Pourquoi ? Parce que le parti socialiste, qui dispose à lui seul de la majorité dans cette assemblée, ne représente plus qu'un Français sur cinq dans le pays !

M. Alain Bonnet. Non, un Français sur trois !

M. Alain Madelin. Un Français sur cinq !

L'actuelle majorité parlementaire ne représente au mieux qu'un Français sur trois. Quelle déconnection entre le pays et sa majorité parlementaire.

M. Alain Bonnet. Il fait un vrai discours, monsieur le président !

M. Alain Madelin. Vous avez parfaitement le droit de continuer à gérer le pays, tant bien que mal — plutôt mal que bien hélas —, mais vous n'avez pas le droit de faire voter à l'Assemblée nationale des lois qui touchent aux libertés publiques, qui tendent à les restreindre, sans avoir vérifié que tel est le mandat que vous ont donné les Français.

M. le président. Monsieur Madelin, vous avez abusé du temps et de ma patience.

M. Alain Madelin. Vous ne pouvez pas faire voter ces lois en force !

M. Alain Bonnet. C'est cela qui vous gêne !

M. Alain Madelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne s'agit pas de vous interroger sur les raisons de notre prétendue obstruction. Il s'agit de vous interroger, avec le pays, sur les raisons de votre obstination. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais joindre ma voix à la vôtre pour demander qu'après cet ample débat l'Assemblée nationale consente à en venir à l'examen du texte qui est soumis à son appréciation.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Cela dit, je voudrais m'adresser, brièvement, à M. Madelin et à quelques-uns de ses amis, et non au président du groupe du R.P.R.

Quelles que soient les convictions des uns et des autres, quelle que soit l'action militante développée par l'opposition ou par la majorité, il est au moins, me semble-t-il, une chose sur laquelle l'accord devrait se faire, qui ne peut être remise en cause dans cette enceinte, je veux parler de cette notion simple, qui est le fondement même des institutions et de la Constitution républicaine : la majorité parlementaire, désignée par le suffrage universel, est dépositaire de la volonté nationale jusqu'à ce que de nouvelles élections interviennent...

M. Jacques Toubon. Et la confiance ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... et qu'éventuellement une majorité nouvelle soit désignée.

M. Marc Lauriol. Chiche ! Faites-le !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Mais jusque-là, c'est la majorité du Parlement et le Gouvernement, qui en est l'émanation....

M. Alain Madelin. C'est un abus de la majorité !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat... qui ont à assumer devant l'opinion publique les responsabilités qui leur ont été dévolues par le vote des Français.

M. Jacques Toubon. Et la confiance ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. En aucun cas, ce ne peut être la minorité sortie des urnes, l'opposition parlementaire, même si elle s'appuie circonstanciellement sur des pressions venues de l'extérieur et sur des manifestations de rue, qui peut se substituer à la volonté populaire telle qu'elle a été exprimée selon les règles constitutionnelles par le suffrage universel.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Par ailleurs, comment ne serions-nous pas d'accord sur tous les bancs de cette assemblée, sur le mot de « Résistance » ? Il a acquis sa majuscule dans l'histoire de notre pays. Qu'on ne lui donne pas une minuscule pour s'en servir à des fins de politique partisane ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Toubon. Le minuscule, c'est vous !

M. Alain Bonnet. Grossier personnage !

M. le président. Je suis saisi d'un certain nombre de demandes de rappels au règlement de la part de députés qui se sont déjà exprimés par cette voie. Je leur demande d'être aussi brefs que possible.

La parole est à M. François d'Aubert en espérant que mon exhortation l'aura touché.

M. Alain Bonnet. C'est la deuxième série !

M. François d'Aubert. Devant le refus du Gouvernement de prendre en considération nos demandes, en particulier celle de retirer le texte, et compte tenu du refus de M. Queyranne de retirer les mots « députés putschistes », je demande une suspension de séance d'une heure pour réunir mon groupe.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je m'attendais à cela, et je trouvais même que la demande de suspension de séance tardait un peu. (Sourires.) En effet, le but est uniquement d'empêcher l'Assemblée d'examiner le texte du Sénat. Il s'agit là d'obstruction, mais je ne vais pas revenir sur ce point.

Par ailleurs, je suis très étonné par le sens des mathématiques de l'opposition. Elle fait allusion aux élections européennes, mais elle n'y a obtenu qu'un peu plus de 40 p. 100...

M. Jacques Toubon. Exactement 42,8 p. 100 !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement... et ne représente même pas le quart des électeurs français. Et, avec un quart des électeurs français, elle veut faire la loi ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. Vous, vous avez obtenu 10 p. 100 !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Nous allons de suspensions de séance en rappels au règlement. En fait, messieurs de l'opposition, vous ne voulez pas du débat, vous n'écoutez personne. Vous pratiquez l'obstruction et dégradez l'image du Parlement. C'est vous qui donnez consistance au danger qui menace la démocratie. Vous êtes, en fait, les alliés de Le Pen et vous devriez vous en rendre compte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. M. d'Aubert m'a donc demandé une suspension de séance d'une heure. Celle-ci est de droit, et j'aimerais qu'elle permette à chacun de calmer ses esprits et ses ardeurs.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à dix-sept heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Avant l'article 1^{er} (suite).

M. le président. Comme je l'ai indiqué au début de la présente séance, l'Assemblée a commencé, au cours de la troisième séance du mardi 19 juin, l'examen des articles du projet de loi relatif aux entreprises de presse et s'est arrêtée à l'amendement n° 184 avant l'article 1^{er}.

Cet amendement avait été discuté et il restait à le mettre aux voix.

Je rappelle les termes de l'amendement n° 184, présenté par M. Alain Madelin :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi et s'appliquant à l'exercice de la liberté de communication doivent constituer des mesures nécessaires en ce qui concerne exclusivement la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé et de la morale, la protection de la réputation et des droits d'autrui, l'empêchement de la divulgation d'informations confidentielles, la garantie de l'autorité et de l'impartialité du pouvoir judiciaire. »

Je mets aux voix l'amendement n° 184, qui avait été repoussé par la commission et le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alain Madelin a présenté un amendement, n° 185, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement, ni aucun organisme ou groupe d'intérêt public ou privé, ne doit exercer sur les moyens de diffuser les informations un contrôle tel qu'il empêche l'existence d'une diversité de sources d'information. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

M. Alain Madelin a présenté un amendement, n° 186, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieusement de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Je suis saisi des amendements n° 94 et 95 de M. Toubon, des amendements n° 141, 142, 137, 140, 136, 138 et 139 de M. François d'Aubert et des amendements n° 193, 189, 187 et 188 de M. Alain Madelin.

Je suggère à chacun des auteurs de ces amendements de les défendre en une seule intervention.

Monsieur François d'Aubert, cette suggestion retient-elle votre attention ?

M. François d'Aubert. Monsieur le président, il se pose parfois certaines questions de courtoisie. Samedi matin déjà, M. le secrétaire d'Etat n'étant pas là, l'ordre du jour a été modifié au dernier moment. Et maintenant, alors que nous étions à l'extérieur de l'hémicycle, vous avez essayé de commencer la discussion avant notre arrivée pour éviter que nous défendions nos amendements. Ce genre de procédé nous paraît tout à fait inadmissible !

Pour le principe, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure !

M. Alain Bonnet. Laissez-nous arriver !

M. le président. Monsieur François d'Aubert, ce rappel à la courtoisie, je l'espère, ne s'adressait pas à moi, car il me semble en avoir beaucoup fait preuve dans les heures précédentes.

Cela étant, pour vous permettre de reprendre vos esprits, je vais suspendre la séance pendant cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappels au règlement.

M. le président. La parole est à M. Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 52.

Monsieur le président, je tiens à vous remercier d'avoir suspendu la séance conformément aux prérogatives que vous donne l'article 52, alinéa 1, du règlement, car M. François d'Aubert a commis une erreur. Il pouvait demander une suspension de séance pour réunir son groupe; selon l'article 58 du règlement, elle aurait dû lui être obligatoirement accordée. Mais il ne pouvait en demander une pour protester contre le fait que vous avez repris la séance dans les délais prévus.

En agissant comme vous l'avez fait, monsieur le président, vous avez fait gagner du temps à l'Assemblée, ce dont je vous remercie, car sinon nous aurions dû voter sur la demande de suspension de M. François d'Aubert.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. François d'Aubert. J'y penserai la prochaine fois !

M. le président. La parole est à M. Baumel, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, je serai très bref.

Notre président de groupe, M. Labbé, a tout à l'heure demandé à M. le rapporteur de bien vouloir retirer le terme injurieux de « putschiste » dont il avait usé et qui dépassait certainement sa pensée étant donné l'agitation et l'énerverment de ce débat. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse.

A un moment où l'on parle beaucoup du prestige du Parlement, il me paraîtrait très peu convenable que soit maintenue cette accusation très grave à l'encontre de certains de nos collègues et qui laisse à penser qu'il y a parmi nous des députés putschistes. Si M. le rapporteur voulait bien retirer ce terme, le débat pourrait se poursuivre dans un meilleur climat de sérénité.

M. Alain Bonnet. Sinon, vous allez demander une suspension de séance de cinq minutes !

M. le président. Monsieur Bonnet, vous n'avez pas la parole. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Voici exactement les propos que j'ai tenus : « M. Madelin et M. d'Aubert, en employant la menace, en sommant le Gouvernement, ont tenu de véritables propos de nature putschiste ! »

M. Alain Bonnet. Parfaitement !

M. Jacques Baumel. C'est pire !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Et je m'explique sur ce point.

M. François d'Aubert. On a demandé le retrait du texte !

M. Alain Bonnet. Laissez parler M. le rapporteur.

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Vous avez, messieurs Madelin et d'Aubert, déclaré que le Gouvernement ne viendrait pas au bout de l'examen de ce texte.

M. François d'Aubert. Je n'ai jamais déclaré cela !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. En tenant de tels propos...

M. François d'Aubert. Vous interprétez !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... vous avez manifesté votre volonté d'empêcher l'Assemblée nationale d'exercer jusqu'au bout la mission qui lui a été confiée par les électeurs : faire la loi.

Quand les députés déclarent que l'obstruction...

M. Alain Bonnet. Obstruction systématique !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... est devenue une technique légitime pour s'opposer aux projets du Gouvernement, qu'elle doit être employée systématiquement, ils dévoient l'institution parlementaire...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... et dégradent son image. Donc, je le répète, il s'agit là d'une attitude et de propos de nature putschiste.

J'ajoute que je n'avais pas encore pris connaissance des propos que M. Pons a tenus le samedi 30 juin, à Marseille, et qui sont rapportés par les quotidiens du soir.

M. Guy Ducloné. Eh oui !

M. Jacques Baumel. Ce sont les procès de Moseou !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. M. Pons, secrétaire général du R. P. R., numéro deux sur la liste unique de l'opposition qui n'a obtenu que 42,9 p. 100 des suffrages aux élections du 17 juin...

M. Claude-Gérard Marcus. 43,03 p. 100 !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. ... ne vient-il pas de déclarer : « Le Président de la République, son gouvernement et sa majorité légale qui n'est plus légitime vont commettre une forfaiture à l'égard de la France. »

M. Alain Bonnet. Cette accusation est grave !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. En effet, cette accusation est grave pour le respect de nos institutions et de la démocratie dans ce pays.

M. Pons ose également déclarer : « Il y a d'un côté, les marxistes au pouvoir, M. Mitterrand et ses amis socialistes et communistes, et, de l'autre, tous les républicains, tous, ou qu'ils se situent ! », ce qui laisse supposer que les socialistes n'auraient pas au cours de l'Histoire, et en particulier de l'histoire parlementaire de ce pays, montré qu'ils étaient attachés à la défense de la République et des institutions. De tels propos sont de nature à conduire notre pays à des comportements de forme séditionnelle.

Monsieur Baumel, je maintiens donc les propos que j'ai tenus : certaines interventions de ce début de séance témoignent d'attitudes et de comportements de nature putschiste à l'égard des institutions et du Parlement.

M. Alain Bonnet. Très bien ! Ils vont encore demander une suspension.

M. Jacques Baumel. C'est scandaleux !

M. François d'Aubert. C'est profondément scandaleux !

M. le président. La parole est à M. Marcus, pour un rappel au règlement. Je la lui donne d'autant plus volontiers que c'est la première fois — chose rare ! — que M. Marcus demande à intervenir.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Je tiens à faire part de mon étonnement devant les attaques incessantes de la minorité gouvernementale contre ceux qui en appellent au suffrage universel. Est-ce être putschiste que de demander au peuple de trancher ? M. François Mitterrand était-il un putschiste lorsqu'il demandait le 22 mai 1968 au Gouvernement de l'époque : « Où est votre légitimité ? Dissolvez l'Assemblée nationale et allons aux élections générales. » ?

Non, M. Mitterrand n'était pas plus putschiste que nous en demandant de faire trancher le peuple souverain qui, au-dessus du Parlement et de toutes les institutions, est le maître du pays. C'est seulement une démarche démocratique.

Sans cesse vous nous accusez d'être des fascistes, des putschistes, de faire marcher la rue, mais je vous renvoie aux propos, toujours excellents que tenait le 8 mai 1968 l'actuel Président de la République au sujet des manifestations.

M. Guy Ducloné. Ah non ! C'est M. Birre qui critiquait les porteurs de pancartes, ce n'est pas nous !

M. Claude Labbé. Taisez-vous !

M. Claude-Gérard Marcus. M. François Mitterrand disait : « Quand on veut pouvoir dire que des manifestations ne sont pas justifiées, on ne leur donne pas alors toutes les raisons d'être. »

M. Claude Labbé. Très bien !

M. Claude-Gérard Marcus. Je considère que l'on nous fait en permanence un procès scandaleux. Nous serions des putschistes si nous refusions d'en appeler au peuple.

Vous avez ironisé, monsieur le rapporteur, sur les 43.03 p. 100 obtenus par la liste unique de l'opposition aux élections européennes.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas de cela dont il s'agit !

M. Alain Bonnet. Si nous passions au texte !

M. Claude-Gérard Marcus. Vous auriez été fort heureux, messieurs de l'opposition, si le parti communiste et le parti socialiste avaient atteint ce pourcentage ! Vous en êtes loin !

Les résultats des élections européennes, disais-je, prouvent que vous gouvernez la France avec le soutien de seulement 20 p. 100 des Français, même si vous êtes majoritaires dans cette assemblée.

Alors, cessez ces réflexions scandaleuses ! Nous ne cherchons pas à mettre en cause la démocratie.

Pour nous gaullistes, le général de Gaulle a donné une leçon en faisant trancher les Français par la voie du référendum sur les grands problèmes qui les divisaient, notamment sur ceux de l'Algérie et de la régionalisation. Battu sur la régionalisation, il pouvait rester au pouvoir sans que sa légalité soit en jeu ; or il est parti.

Selon la conception gaulliste des institutions, le pouvoir fort institué par la Constitution de 1958 ne peut s'exercer que s'il bénéficie du consensus des Français. Or il apparaît, à notre avis, que vous n'avez plus leur soutien.

M. Alain Bonnet. Attendez les prochaines élections !

M. Claude-Gérard Marcus. Peut-être nous trompons-nous, mais alors donnez au juge suprême, c'est-à-dire au peuple français, la possibilité de s'exprimer ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Madelin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Madelin, vous souhaitez faire un troisième rappel au règlement ? Vous ne voulez pas suivre l'exemple de M. Marcus qui sait user de ce droit avec pondération ?

M. Alain Madelin. Monsieur le président, je souhaite faire un autre rappel au règlement.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Madelin, pour un rappel au règlement.

M. Alain Madelin. Mon rappel au règlement se fonde notamment sur l'article 124.

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Ah ! un nouvel article !

M. Alain Madelin. Je n'ai jamais contesté la possibilité juridique qu'a le Gouvernement de faire voter, en dernière lecture, par sa majorité les deux textes relatifs à la presse et à l'enseignement privé.

M. Alain Bonnet. Une bonne mise au point !

M. Alain Madelin. Je n'ai fait que poser un problème politique. N'est-ce pas abuser de cette possibilité que de faire voter des lois qui touchent aux libertés publiques quand on sait que de telles lois doivent, par leur essence même, par leur nature même, être des lois de consensus ?

Quant à notre évaluation du calendrier parlementaire et au fait que, selon nous, le texte portant atteinte à la liberté de l'enseignement ne sera pas voté au cours de cette session extraordinaire, il ne s'agit là que d'un constat de bon sens. Nous ne faisons que regarder le calendrier parlementaire et lire le règlement de l'Assemblée nationale : il est donc inadmissible que nous soyons traités de putschistes !

Le texte sur la liberté de l'enseignement est actuellement examiné par le Sénat. Les sénateurs partagent dans leur majorité le point de vue qui est le nôtre, selon lequel il serait bon de vérifier si tel est bien le mandat que les Français ont confié au Gouvernement. Dans leur sagesse, ils proposent d'utiliser les dispositions du règlement de la Haute assemblée, identiques à celles du règlement de l'Assemblée nationale, et de soumettre ce projet de loi à référendum. Excellente initiative !

Aucun obstacle, selon moi, ne s'y oppose, si ce n'est le peur de la sanction du suffrage universel.

Je tiens à rappeler que le deuxième alinéa de l'article 124 du règlement dispose : « L'Assemblée doit statuer dans un délai de trente jours à compter de la transmission qui lui est faite par le Sénat. Ce délai est suspendu entre les sessions ordinaires... ». Ce délai va être *ipso facto* suspendu puisque nous ne sommes pas en session ordinaire.

Je le répète, et ce n'est qu'un constat, le projet sur la liberté de l'enseignement ne pourra pas être voté avant le début de la session ordinaire puisque l'Assemblée nationale ne peut repousser la motion tendant à le soumettre à référendum que lors d'une session ordinaire.

Cette interprétation juridique...

M. Guy Ducloné. Je ne vous prendrais pas comme avocat !

M. Alain Madelin. ... me permet d'affirmer que cette session extraordinaire est inutile et qu'elle avortera en ce qui concerne l'adoption de ce texte sur la liberté de l'enseignement. Je n'accepte pas d'être traité de putschiste pour avoir fait ce simple constat !

M. Alain Bonnet. Si on en venait à la discussion du texte !

M. le président. Chaque chose en son temps, monsieur Madelin ! Pour l'instant, l'Assemblée nationale, à ma connaissance, n'est pas saisie d'une motion tendant à soumettre ce projet de loi à référendum. Votre rappel au règlement me semble donc sortir du cadre de l'actualité.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il est parfois intéressant d'entendre M. Madelin, mais les explications qu'il vient de donner sont embarrassées. Il a tenu des propos horribles — peut-être va-t-il revenir dessus — en affirmant que non seulement le projet sur l'enseignement mais aucun des autres textes inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire ne serait adopté durant cette session.

M. Alain Madelin. C'est un simple constat !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. La façon dont il l'a dit montre une volonté farouche d'obstruction tendant à empêcher le déroulement normal des débats parlementaires.

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mais c'est là, justement, le point faible de M. Madelin. S'apercevant qu'il avait fait une grossière erreur, il se lance maintenant dans une argumentation sur la motion du Sénat.

Monsieur Madelin, vous voulez passer pour un orfèvre en matière réglementaire mais vous feriez mieux de vous renseigner auprès de vos collègues du Sénat. Vous apprendriez que l'argumentation à laquelle vous vous êtes livré sur l'interruption du débat n'est absolument pas fondée.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cette motion sera bientôt soumise à votre assemblée. J'étais, au banc du Gouvernement, au Sénat samedi soir, et je peux vous assurer que les sénateurs sont d'accord avec le Gouvernement sur ce point : la motion tendant à recourir au référendum ne peut en aucune façon interrompre le débat dans la mesure où elle porte sur un texte inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

Mais la question n'est pas là ! En fait, vous ne voulez pas qu'on étudie le texte du Sénat, vous vous moquez des sénateurs ! *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Baumel. C'est scandaleux ! Trop, c'est trop !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Baumel, vous avez dit tout à l'heure, avec une naïveté redoutable, des choses que je ne répéterai pas car vous n'y croyez pas vous-même et vous le savez fort bien !

Pourquoi, monsieur Madelin, vous moquez-vous des sénateurs, comme toute l'opposition du reste ? Leur texte est pourtant intéressant ! C'est la sixième séance au cours de laquelle nous tentons de l'aborder !

En réalité, vous faites de l'obstruction en demandant sans cesse la parole pour des rappels au règlement. Vous répétez trois fois la même chose, mais, votre talent diminuant chaque fois, il ne reste plus grand-chose à la fin. Et vous allez recommencer ! Monsieur Sapin, vous êtes un président d'une gentillesse exceptionnelle. J'ai présidé les débats de l'Assemblée nationale à une époque où je puis vous assurer qu'on ne faisait pas à l'opposition les cadeaux que vous lui faites !

M. Alain Bonnet. Très bon rappel !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous me permettrez de sortir de mon rôle et de donner lecture du deuxième alinéa de l'article 58 du règlement : « Si, manifestement, son intervention — celle de l'orateur qui fait le rappel au règlement — n'a aucun rapport avec le règlement » — c'est facile à prouver — « ou le déroulement de la séance, ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, le président lui retire la parole. »

Messieurs de l'opposition, vous êtes en pleine illégalité ! Et il serait dommage que vous perséveriez alors que, honnêtement, vous n'avez même pas recueilli l'appui de 24 p. 100 des électeurs ! Et vous osez dire ce que vous dites ? Regardez les chiffres ! *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Baumel. Et vous, combien avez-vous fait ? Combien ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. J'ai brusquement un trou de mémoire, mais ce que je sais, c'est que vos résultats sont lamentables !

Vous chantiez comme des coqs : on aura 50 p. 100 ! Vous avez eu 42 p. 100, soit 24 p. 100 seulement des électeurs. Et vous osez affirmer avec ce petit quart qui, ainsi que l'a affirmé tout à l'heure M. Madelein « vote avec ses pieds », ce qui n'est pas très gentil pour vos électeurs, dire ce que vous dites !

Mieux vaudrait se mettre au travail ! Mais vous allez recommencer avec vos rappels au règlement. M. d'Aubert est d'ailleurs en train de s'affairer : il va certainement trouver un article, n'importe lequel, peu importe ; prenez le 12, il est très bon ! *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

M. François d'Aubert. Lequel dites-vous, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous allez ensuite demander une suspension de séance et on reparlera pour un tour ! Quant à M. Labbé, il joue remarquablement les pères nobles. Vous avez eu demeurant une tactique extraordinaire car il y a chez vous encore des galopins qui disent n'importe quoi — je suis d'ailleurs étonné que M. Hamel ne se soit pas encore indigné à propos de la Russie : cela va sans doute venir ! — mais M. Labbé va certainement jouer les pères nobles et il sera parfait ! Et M. Gaudin fera encore son cinéma !

Messieurs de l'opposition, ce n'est pas sérieux ! M. Labbé ajoutera certainement que le ministre chargé des relations avec le Parlement est indigne. C'est l'attitude de l'opposition qui n'est pas digne du suffrage universel, et vous le savez fort bien ! Je suis d'ailleurs persuadé que, dans dix minutes, vous allez demander une nouvelle suspension de séance pour que nous

renvoyions nos travaux à vingt et une heures trente. Vraiment, les Français qui vous regardent n'ont pas de quoi être fiers des députés de l'opposition ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jacques Baumel. Pour l'instant, c'est vous qu'ils regardent !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir souligné combien la présidence fait preuve de respect à l'égard de cette assemblée et de sa minorité.

M. Alain Bonnet. Un peu trop de respect !

M. le président. De nombreuses demandes de rappels au règlement m'ont été soumises.

La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58. Je tiens à rappeler à M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement...

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Sur-chargé actuellement !

M. Claude Labbé. ... que ce n'est pas à lui, je le répète à nouveau, de brandir le règlement de l'Assemblée nationale et de l'interpréter comme il vient de le faire. Ce numéro est inadmissible et je le prie de ne plus se livrer à ce genre d'exercice.

M. Jacques Baumel. C'est un numéro de comique troupier !

M. Claude Labbé. Je le dis avec sévérité : on n'a jamais vu un ministre brandir le règlement et critiquer le président de séance au motif qu'il l'applique avec plus ou moins de bonheur. Les membres du Gouvernement sont tenus à une attitude de respect ; ce respect s'en va. C'est vous qui dégradez l'image du Parlement et, de surcroît, vous dégradez celle du Gouvernement ! Vous n'êtes pas digne de représenter le Gouvernement de la République à ce banc ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Bonnet. C'est honteux !

M. le président. Monsieur Labbé, je n'ai pas le sentiment que M. le ministre ait voulu critiquer la présidence.

M. Claude Labbé. Il a porté un jugement !

M. Jean-Claude Gaudin. Il a dit que vous étiez mauvais !

M. le président. Monsieur Gaudin, vous n'avez pas été là de tout l'après-midi. Avant de porter un jugement sur les propos du ministre et sur l'attitude du président, vous feriez mieux de prendre connaissance de la manière dont les choses se sont passées ! Merci.

M. le ministre a voulu, me semble-t-il, souligner combien nous avons fait preuve de respect vis-à-vis de la minorité depuis quelques années, respect dont, affirme-t-il, on ne faisait pas autant preuve autrefois. Ne cherchez donc pas, monsieur Labbé, à faire croire qu'il puisse exister le moindre hiatus entre le ministre et le président de séance, quelles que soient leurs tendances politiques.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je pense que M. Labbé, en portant un jugement sur mes qualités de ministre, a outrepassé son rôle, mais enfin... *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous savez pourtant, monsieur Labbé, que vous avez peut-être devant vous l'un des ministres chargés des relations avec le Parlement les plus courtois et les plus patients. *(Sourires.)* Vous m'avez déjà attaqué sur ce point. Qu'est-ce que j'ai répondu ? J'ai fait une petite parenthèse amicale en rappelant que j'avais siégé au perchoir et que, lorsqu'il m'arrivait d'invoquer le règlement, j'étais d'une amabilité exceptionnelle, d'une patience infinie ! Vous n'avez pas aimé que je vous traite de « père noble » alors que, dans ma bouche, c'était un compliment.

M. Claude Labbé. De la patience, il va vous en falloir !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ne vous inquiétez pas, j'en ai ! Croyez-moi, quand on subit l'opposition à l'Assemblée nationale et au Sénat, on a toute la patience du monde !

M. Claude Labbé. Sans compter le Gouvernement et le Président de la République !

M. Jacques Baumel. Le Sénat est mal passé, hein ?

M. Guy Ducolone. Il faut être Béarnais pour être aussi patient !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Les Béarnais sont les champions de la tolérance. Je ne suis pas maire d'une ville qui a vu naître Henri IV, Bernadotte et Montpezat sans avoir le sens de la tolérance et du respect des autres.

Il est dommage que vous continuiez de vous livrer à ce jeu. Sincèrement, le texte du Sénat mérite mieux et, je le répète, il est vraiment dommage que vous ne respectiez pas davantage le travail des sénateurs.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Il va nous parler des Russes ! *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Emmanuel Hamel. C'est un sujet assez grave pour qu'on puisse en parler ! *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Il est révélateur de la pensée profonde du Gouvernement et de son souci d'introduire progressivement la France dans un régime de démocratie populaire *(mêmes mouvements)* que M. Labarrère, membre du Gouvernement, avec son apparence parfois aimable et sa fausse ironie, puisse interpellier un député silencieux au motif qu'il pense au danger soviétique.

M. Alain Bonnet. C'est moi qui ai fait cette remarque !

M. Emmanuel Hamel. Ne riez pas, monsieur Labarrère, car votre rire cache soit une tragique inconscience, soit une funeste complicité.

M. Alain Bonnet. Parlez-nous plutôt de Giscard !

M. Emmanuel Hamel. Je m'étonne que vous ayez osé dire que vous étiez natif d'une ville qui a donné à la France un homme comme Henri IV, alors que vous prétendez aujourd'hui, contrairement au sentiment profond du peuple français, qu'il n'y a pas de danger soviétique. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Cette allusion fait rire les suppôts de Moscou présents dans cette assemblée, je veux dire les députés communistes, solidaires pour la plupart — alors que le compte rendu des débats du comité central du parti communiste révèle le trouble qui s'empare de vous — d'un régime monstrueux...

M. Paul Mercieca. Vous êtes ridicule !

M. Guy Ducolone. Il est fou !

M. Emmanuel Hamel. ... d'un régime de goulag ! Marrez-vous, mais vous savez que c'est vrai !

Face à des socialistes complices...

M. Alain Bonnet. Qu'est-ce que cela a à voir avec la presse ?

M. Emmanuel Hamel. ... de faciliter l'entrée progressive de la France dans un régime de démocratie populaire, les députés de l'opposition ont le droit d'utiliser tous les moyens que le règlement, la loi et la Constitution leur offrent pour freiner votre projet diabolique.

Nous répondons ce faisant à l'appel profond d'un pays qui a compris qu'avec les textes que vous nous soumettez, vous voulez délibérément nous faire glisser dans un autre type de société.

M. Alain Bonnet. Ah !

M. Emmanuel Hamel. Incontestablement, et vous avez tort de ne pas nous écouter, nous avons la morale politique pour nous.

M. Alain Bonnet. Sans blague !

M. Emmanuel Hamel. Car il est évident, messieurs...

M. Alain Bonnet. Il fait les questions et les réponses !

M. Emmanuel Hamel. ... qu'il n'est pas conforme à l'éthique démocratique d'utiliser une majorité temporaire pour transformer une société de liberté en une société collectiviste, en une démocratie populaire.

M. Claude Labbé. Absolument !

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Emmanuel Hamel. Votre hâte à mettre en place ces dispositions est en contradiction profonde avec la volonté maintes fois exprimée depuis des mois, lors des élections partielles et des élections européennes, par le peuple français.

Ce que nous faisons, c'est notre devoir, et le pays jugera.

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. Emmanuel Hamel. Il sait le sentiment qui nous anime. Il sait que les démocrates, c'est nous, que ceux qui abusent de la loi, c'est vous. Ils savent que ceux qui sont véritablement en symbiose avec l'esprit de la liberté et de la démocratie, c'est nous !

Vous, Labarrère le Palois, homme de liberté, vous savez très bien — et vous avez tort de rire car c'est une erreur grave...

M. Alain Bonnet. Il a bien le droit de rire !

M. Emmanuel Hamel. ... qu'en vous associant au parti communiste, vous vous faites les complices d'hommes qui veulent faire glisser la France vers un régime de dictature collectiviste. C'est parce que vous ne vous êtes pas encore déliés de cette alliance tragique que vous êtes obligés de continuer sans cesse, malgré les désaveux qui se succèdent, à mettre en place les moyens susceptibles de vous permettre de rester en apparence le gouvernement légal de la République alors que vous êtes condamnés par la très grande majorité des Français.

M. Alain Bonnet. N'importe quoi !

M. le président. Monsieur Hamel, je vous prie de conclure.

M. Emmanuel Hamel. Il n'y a pas de quoi rire, monsieur Labarrère ! Un jour, vous nous remercirez d'avoir mené ce combat, car le jour où les communistes prendraient, grâce à votre complicité, le pouvoir pour instaurer une dictature en France, vous seriez comme les autres jetés dans le fossé ! Nous sommes là pour vous défendre !

M. le président. Monsieur Hamel, je vous retire la parole car vous abusez de la patience du président.

M. Guy Ducolone. C'est un frère prêcheur de la Sainte Inquisition !

M. le président. Je vous prie, mes chers collègues, de sauver au moins les apparences et d'invoquer ne serait-ce qu'un article du règlement à l'appui de vos interventions...

M. Alain Bonnet. Si on en venait au texte !

M. le président. La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Le Gouvernement et la majorité numérique de l'Assemblée feraient bien de tirer les leçons des avertissements solennels que le peuple de France leur a adressés.

M. Alain Bonnet. Et Le Pen à Marseille !

M. Jean-Claude Gaudin. Le 17 juin, vous avez reçu un premier avertissement ; le 24 juin un second.

Vous vous indignez, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, vous dites que nous faisons de l'obstruction...

M. Alain Bonnet. C'est bien le cas !

M. Jean-Claude Gaudin. ... et que nous méprisons nos amis du Sénat. Mais, lorsque vous étiez vice-président de l'Assemblée, le Gouvernement ne proposait par des lois comme celles d'aujourd'hui...

M. Alain Bonnet. Et sécurité-liberté ?

M. Jean-Claude Gaudin. ... de sorte que l'obstruction n'était pas nécessaire : voilà la vérité !

Faites donc de bonnes lois et nous pourrions en discuter. Vous allez à l'encontre de ce que veulent les Français ! Ils vous disent qu'ils veulent davantage de libertés et, chaque jour, vous les supprimez, vous les rognez, vous les diminuez ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy Ducloné. menteur !

M. Jean-Claude Gaudin. Ne vous étonnez pas que nous vous le rappelions en permanence...

M. Alain Bonnet. Tartarin !

M. Jean-Claude Gaudin. ... même si cela vous déplaît ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bonnet. Venons-en au texte !

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. François d'Aubert. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 86, alinéa 2.

Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait se remettre à l'ouvrage pour tenir le plus grand compte de ce qu'avait fait le Sénat sur ce projet de loi — et il a fait de très bonnes choses — mais que, avec nos procédures, nous allions contre cette volonté. Telle est bien la substance des propos que vous avez tenus.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. François d'Aubert. Je ne suis pas certain que vous ayez lu, avant de faire ces déclarations légèrement imprudentes, le rapport n° 2194, présenté par M. Queyranne. A la page 33 de ce document, M. Queyranne indique qu'« il paraît sage de rétablir le texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale ». C'est très clair ! Le rapporteur ne propose à l'Assemblée, comme seule conclusion, que de rejeter purement et simplement le texte adopté par le Sénat.

M. Alain Bonnet. C'est son droit !

M. François d'Aubert. Quel mépris du Sénat ! Et c'est bien vous qui affichez un tel mépris, monsieur Queyranne, puisque vous êtes l'auteur du texte que je viens de citer.

Vous refusez purement et simplement — *a priori*, dirai-je même, puisque nous n'avons pu discuter ni des articles adoptés par le Sénat, ni de vos amendements, ni des nôtres — de discuter le texte du Sénat.

Voilà dans quelle considération vous tenez la Haute Assemblée ! Pour vous, elle est quantité négligeable.

M. Alain Bonnet. Mais qu'est-ce que vous racontez ?

M. François d'Aubert. Elle l'était hier, elle l'est aujourd'hui et elle le sera demain !

Il est logique que nous défendions les positions du Sénat car elles sont les nôtres. Mais, bien évidemment, les dés sont pipés puisque vous avez déclaré vous-même, monsieur le rapporteur, que votre seul but, à l'occasion de cette deuxième lecture, était de rétablir le texte de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Claude Evin, président de la commission. Je ne veux pas laisser passer les propos de M. d'Aubert sur la manière dont la commission a abordé le texte qui nous venait du Sénat et sur la façon dont ce texte vient en séance publique.

En tant que président de la commission, j'avais proposé que celle-ci consacre à l'examen de ce texte une quinzaine d'heures...

M. Alain Madelin. C'est faux !

M. François d'Aubert. Vous aviez proposé six heures !

M. Claude Evin, président de la commission. ... c'est-à-dire, s'agissant d'une deuxième lecture, un nombre d'heures plus important que celui que nous avons déjà connu pour d'autres textes.

Il est rapidement apparu que les députés de l'opposition ne souhaitaient pas débattre du texte.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Claude Evin, président de la commission. Je rappelle que M. Madelin avait déposé une exception d'irrecevabilité qu'il a par la suite retirée en commission...

M. Alain Madelin. Et alors ?

M. Claude Evin, président de la commission. ... et que M. d'Aubert a opposé une question préalable sur le texte qui revenait du Sénat...

M. François d'Aubert. M. Queyranne a dit qu'il fallait revenir au texte adopté par l'Assemblée !

M. Claude Evin, président de la commission. Monsieur d'Aubert, ce n'est pas parce que vous êtes pris en flagrant délit qu'il faut vous énerver ! Je dis que vous avez vous-même défendu une question préalable qui tendait à faire en sorte que la décision de ne pas délibérer sur le texte du Sénat soit prise par l'Assemblée.

M. Alain Madelin. Bien sûr !

M. François d'Aubert. Le texte du Sénat n'avait aucune chance d'être repris !

M. Claude Evin, président de la commission. J'ajoute que, au sein de la commission des affaires culturelles, nous avons, à chaque fois, fait preuve d'une grande volonté de débattre avec les sénateurs. Nous venons d'ailleurs d'en faire la preuve en ce qui concerne nombre de textes, que je pourrais rappeler. Il nous aurait été certainement possible de rechercher, sinon sur l'ensemble, du moins sur tel ou tel point, un accord avec eux bien qu'ils aient certainement une logique différente à propos de ce texte. Mais votre attitude en commission, mesdames, messieurs de l'opposition, ne l'a pas permis et je constate qu'en séance publique vous adoptez la même attitude. Vous faites donc à nouveau la preuve que vous ne souhaitez pas que ce texte vienne en débat. Par là, vous ne voulez pas que la politique proposée par le Gouvernement et la majorité...

M. François d'Aubert. Et dont ne veulent plus les Français !

M. Jean-Claude Gaudin et M. Jacques Baumel. En effet !

M. Claude Evin, président de la commission. ... soit mise en application.

C'est ainsi qu'il fallait entendre les propos qu'a tenus tout à l'heure M. Queyranne.

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin, pour un quatrième rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Il faut mettre fin à tout cela, monsieur le président !

M. Alain Madelin. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles 90, 88 et 91, alinéa 9.

Les propos de M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales manquaient de cohérence. En effet, il nous a dit tout d'abord que nous nous opposions au texte du Sénat et, ensuite, que nous nous opposions dans le même temps à la politique du Gouvernement. C'est donc qu'il fait par avance sienne l'idée que la discussion du texte du Sénat aboutira dans cet hémicycle à l'adoption du texte du Gouvernement.

M. Jacques Toubon. Absolument !

M. Alain Madelin. Nous préférierions, certes, que le texte du Sénat soit voté, mais comme nous savons par avance que ce sera impossible, nous sommes parfaitement fondés à souhaiter qu'il n'y ait pas débat, et tel était le sens de la question préalable de mon collègue François d'Aubert.

Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, vous vous êtes montré très soucieux de l'image de l'Assemblée nationale. Vous avez appelé notre attention sur le fait qu'il ne fallait pas que le travail parlementaire se dégrade...

M. Alain Bonnet. Et vous, que faites-vous ?

M. Alain Madelin. ... et qu'il convenait d'éviter que l'on n'ait le sentiment que ce texte de loi n'était pas examiné dans des conditions normales. Je vous invite à balayer devant votre porte et à consulter, par exemple, l'article 90 de notre règlement.

M. Alain Bonnet. Mais il le connaît !

M. Alain Madelin. Permettez-moi de vous lire un extrait de cet article : « aucun texte... ne peut être mis en discussion et aux voix s'il n'a fait, au préalable, l'objet d'un rapport de la commission compétente dans les conditions réglementaires ».

M. Claude Evin, président de la commission. Nous n'allons pas revenir là-dessus !

M. Alain Madelin. Où est le rapport de la commission compétente établi dans les conditions réglementaires ? Nous n'en avons pas ! Nous ne disposons que d'un brouillon, d'une esquisse de rapport qui n'a pas la valeur juridique d'un rapport ! Et la discussion des articles ? Nous n'en avons pas eu en commission. Et la fameuse réunion prévue par l'article 88 de notre règlement ? Elle n'a pas eu lieu ! Et celle qui est prévue par l'article 91, alinéa 9 ? Elle n'a pas eu lieu non plus.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, si vous voulez donner des leçons dans cet hémicycle, je vous inviterai d'abord à reconnaître publiquement que la procédure normale n'a pas été respectée pour cette deuxième lecture. Cela est d'autant plus grave qu'il s'agit d'un texte venant du Sénat. Par conséquent, vous êtes mal placé pour nous reprocher, par une sorte d'artifice, de maîtriser le travail de la Haute assemblée !

M. Alain Bonnet. Il faut la supprimer !

M. Alain Madelin. C'est vous qui avez refusé d'examiner le texte résultant du travail du Sénat.

J'affirme que la discussion que nous abordons aujourd'hui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 90 de notre règlement.

Un dernier mot : si l'on parle de dégradation du travail parlementaire, il faudrait avant tout parler de la dégradation de l'image que peuvent se faire les Français de la loi, lorsqu'on transforme celle-ci en instrument de règlement de comptes politiques ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bonnet. Où avez-vous vu cela ?

M. le président. Monsieur Madelin, est-il besoin de vous rappeler qu'aucun article de notre règlement ne peut faire obstacle à la maîtrise de l'ordre du jour des séances publiques que la Constitution donne au Gouvernement ?

M. Alain Bonnet. Il ne le sait pas !

M. le président. Je vous le rappelle donc car ce n'est pas la première fois que vous posez ce problème.

M. Claude Labbé. Il s'agit des séances publiques mais pas des commissions !

M. Jacques Toubon. Je demande la parole, pour un rappel au règlement. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Bonnet. Encore ? Nous en avons une indigestion !

M. le président. La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Toubon. Je me référerai, en ce qui me concerne, aux articles 88, 89 et 90 de notre règlement.

La procédure appliquée dans le cas présent me paraît tout à fait inadmissible.

Le travail en commission s'est interrompu à l'heure fixée par le président de celle-ci le jeudi 14 juin, à midi. Nous n'avions alors examiné que le premier tiers des amendements avant l'article 1^{er}. Ensuite, le rapporteur a rédigé un « rapport ».

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jacques Toubon. Dans ce document, il précise en premier lieu :

« Dans ces conditions, votre rapporteur n'est pas en mesure de vous présenter les conclusions de la commission. Il a néanmoins jugé nécessaire de vous faire connaître l'analyse du texte voté par le Sénat le 30 mai dernier, telle qu'il l'a présentée à la commission et de vous tenir informés de la teneur des travaux consacrés à l'examen de la question préalable présentée par M. François d'Aubert et à la discussion générale du projet de loi.

« Tel est l'objet du présent rapport qui, volontairement, ne fait pas état des décisions intervenues sur les quelques amendements examinés avant l'article premier car, faute d'un vote sur l'ensemble, ces décisions ne peuvent pas être considérées comme définitives. »

Plus loin, M. Queyranne nous indique que, bien que la commission n'ait pas fait son travail, il conclut, pour sa part, au rejet du texte du Sénat.

M. Alain Bonnet. C'est en tout cas l'Assemblée nationale qui a le dernier mot !

M. Jacques Toubon. C'est d'ailleurs bien ce que nous a dit M. Queyranne lorsqu'il a présenté son embryon de rapport devant la commission.

A la page 33 de ce document, on peut lire :

« Dans l'attente des propositions que le Gouvernement pourra faire, notamment sur le régime des aides à la presse, il paraît sage de rétablir le texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale... »

« La discussion générale a alors été déclarée close. »

Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je n'invente rien, monsieur le président, puisque ces mots sont de la plume du rapporteur. On ne sait pas d'ailleurs s'il a écrit ces lignes au nom de la commission ou en son nom personnel. La question mérite d'être posée.

En tout cas, nous nous trouvons dans une situation où la commission n'a pas travaillé — ou si peu —, où elle n'a pas abouti à des conclusions, où néanmoins le rapporteur veut rapporter ces conclusions mais où, en étant empêché, il nous indique qu'il souhaite que nous rejetions le texte du Sénat. Ainsi, *a priori* politique de la majorité tient lieu de rapport de la commission ! Voilà où nous en sommes !

M. Jacques Baumel. Exactement !

M. Paul Mercieca. Disentons du texte !

M. Jacques Toubon. Et là-dessus, le rapporteur estimant qu'il ne s'est pas suffisamment exprimé dans son rapport écrit, éprouve le besoin, au début de la séance de cet après-midi, de prendre à partie un certain nombre de nos collègues de l'opposition en les traitant de députés « putshistes » !

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Pas du tout !

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas écrit dans le rapport, il ne l'a pas dit dans la discussion générale, mais, en tant que député de la majorité, il a pris la parole pour qualifier ainsi les députés membres de l'opposition.

M. Alain Bonnet. Vous n'étiez alors pas dans l'hémicycle !

M. Jean-Claude Gaudin. Il l'a entendu au « perroquet » !

M. Alain Bonnet. Il n'y a que la vérité qui blesse !

M. Jacques Toubon. Je suis revenu il y a quelques instants dans l'hémicycle. Me tournant vers le président de mon groupe, je lui ai demandé si M. Queyranne, ainsi qu'il en a certainement été prié, avait retiré ses propos.

M. Jean-Jack Queyranne, rapporteur. Pas du tout !

M. Jacques Toubon. Cela n'aurait semblé normal. Pour un rapporteur qui n'a pas rapporté, se lancer dans ce genre d'insultes et, ensuite, les maintenir, c'est tout de même pratiquer un sport qui dépasse l'entendement.

M. Labbé m'a répondu que notre collègue Baumel avait interrogé M. Queyranne et que celui-ci, persistant et signant, maintenait ses propos.

On ne jugerait véritablement pas les députés de l'opposition dignes de leur mandat s'ils acceptaient de délibérer sur la base d'un rapport qui n'en est pas un, face à un rapporteur qui se dit lui-même incapable de rapporter et qui tient à leur égard de tels propos.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est de la provocation !

M. Jacques Toubon. En conclusion de mon rappel au règlement, monsieur le président, je vous demande une suspension de séance d'une heure pour réunir le groupe R. P. R. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Voilà la conclusion logique de l'ensemble de votre discours et j'avoue que je m'y attendais.

Cette demande est de droit.

Dans ces conditions, je vais lever la séance.

En conséquence, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique, dont l'ordre du jour sera, paraît-il (*sourires*), le suivant :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2170 tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement (rapport n° 2194 de M. Jean-Jack Queyranne, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quinze.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

